

# Un Régiment valaisan au service de France dans la Campagne de Valteline de 1624-1627

## I. Introduction

Bien qu'elle ne soit qu'un épisode de la guerre de Trente ans, la campagne de Valteline de 1624-1626 est importante en ce qu'elle provoqua la première intervention décisive de la France dans ce vaste conflit européen qui dévasta les Etats de l'Allemagne de 1618 à 1648, année où furent signés les traités de Westphalie, dont les historiens de nos *Annales valaisannes* ont aussi commémoré le troisième centenaire<sup>1</sup>.

Moins célèbre au point de vue militaire que la seconde campagne, celle de 1635, que commanda le duc de Rohan, elle nous touche de plus près par la part qu'y prit le premier régiment valaisan levé au service de la France, et mérite que nos *Annales* lui consacrent quelques pages.

---

<sup>1</sup> G. Ghika, *L'indépendance du Valais à l'égard du St-Empire...*, dans *Ann. Val.*, 2<sup>e</sup> s., T. VI, pp. 389-448.

A vrai dire, le sujet n'est pas nouveau : il a été traité d'une manière très explicite par E. Rott dans son savant ouvrage sur *La Représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses et de leurs Alliés*<sup>2</sup>. Il est intéressant cependant de l'étudier à un point de vue plus spécifiquement valaisan.

. . . . .

Il y avait six ans, en 1624, que la guerre sévissait à travers les terres allemandes de l'empire, guerre à la fois religieuse et politique, opposant les uns aux autres catholiques et protestants, « Sainte-Ligue » contre « Union évangélique », princes dévoués ou rebelles à l'empereur Ferdinand II, dont le roi d'Espagne, son cousin, Philippe IV depuis 1621, avait épousé la cause ; tous deux champions du catholicisme et résolus à en assurer le triomphe dans leurs Etats.

La révolte des Tchèques réformés de Bohême avait été écrasée ; l'électeur palatin, Frédéric V, chef de « Union évangélique », qu'ils avaient élu comme souverain, avait été vaincu et chassé de sa principauté. Le but de Ferdinand II semblait d'autant mieux atteint qu'il disposait désormais, dans le corps électoral de l'empire, de cinq voix catholiques contre deux voix protestantes.

D'autre part, du point de vue militaire, les Espagnols, maîtres du Milanais depuis près de cent ans, avaient réussi, avec la connivence du pape Grégoire XV<sup>3</sup>, à assurer le libre passage de leurs troupes à travers les Grisons et la Valteline, à en occuper les points stratégiques, et établir de cette manière leur communication avec les armées de l'empire par le Splüßen, l'Engadine et le Stelvio. Habsbourg d'Autriche et Habsbourg d'Espagne se donnaient ainsi la main à travers les Alpes rhétiques, menaçant de rétablir à leur profit l'hégémonie de Charles-Quint.

Les dissensions religieuses, qui agitaient depuis le début du siècle les Trois Ligues grisonnes, leur avaient fourni un prétexte favorable d'intervention et leur permettaient d'agir en maîtres dans le pays. Car la lutte confessionnelle, dont le nord de l'Europe était le théâtre, avait ravivé et déchaîné à nouveau les antagonismes assoupis dans les Grisons, où catholiques et protestants se livraient une guerre sans merci, s'appuyant les uns sur l'Espagne et l'Autriche ; les autres, sur la France et la République de Venise.

Pour ces puissances étrangères, l'enjeu principal du conflit était la Valteline, à telle enseigne que l'on put croire un moment « que tout le sort de la guerre se jouerait sur ce territoire exigu, et presque inaccessible<sup>4</sup>. »

<sup>2</sup> Rott, vol. III, pp. 312 et suiv. et vol. IV, 1, pp. 1-154.

<sup>3</sup> Grégoire XV, Alexandre Ludovisi, pape de 1621 à 1623.

<sup>4</sup> W. Martin, *Histoire de la Suisse*, Paris, 1943, p. 125.



En 1512, lorsque les Confédérés avaient pris les armes pour arracher le duché de Milan aux Français, les Grisons avaient envahi les vallées de l'Adda, de Chiavenna et de Bormio, accueillis en libérateurs par la population de ces régions. Le traité de paix perpétuelle de 1516 avec François I<sup>er</sup>, l'Union héréditaire de 1518 avec l'empereur Maximilien, leur avaient confirmé ces conquêtes, et en 1532, le duc Francesco Sforza avait définitivement renoncé à la Valteline ainsi qu'aux comtés de Chiavenna et de Bormio, qui depuis lors faisaient parties intégrantes du territoire des Trois Liges<sup>5</sup>.

Mais, en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle, les Valtelins, catholiques convaincus et ardents, supportaient mal la domination des Grisons, à majorité protestante. D'autre part, les Espagnols, depuis qu'ils régnaient en maîtres dans le Milanais, entre les Etats du duc de Savoie et de la République de Venise, dont la « Terra ferma » comprenait aussi le Bergamasque, convoitaient la vallée supérieure de l'Adda et cherchaient une occasion propice de s'en emparer, ou, du moins, d'en avoir la libre disposition. Ils avaient construit au nord du lac de Côme, entre Colico et Delebio, le puissant « fort Fuentes », y entretenaient une nombreuse garnison et l'avaient pourvu d'une artillerie redoutable<sup>6</sup>.

La guerre civile qui éclata dans les Grisons en 1618 allait favoriser leurs desseins.

## II. Troubles dans les Grisons.

### Le traité de Madrid de 1621, et la Ligue d'Avignon de 1623. Ambassade extraordinaire en Suisse du marquis de Cœuvres.

*Planta* catholiques et chefs du parti austro-espagnol, *Salis* protestants et chefs du parti franco-vénitien nourrissaient depuis longtemps une animosité à peine déguisée. L'effervescence augmentait de jour en jour dans le pays des Trois Liges. Des tribunaux révolutionnaires — *Strafgerichte* — se réunissaient dans les différentes parties du pays, annulant les uns les sentences portées par les autres.

Les adversaires ne tardent pas à s'affronter et à passer aux voies de fait. La guerre civile se déchaîne. Les *Planta* et leurs partisans sont défaits et doivent chercher un refuge chez les *Waldstaetten*, dans le Tyrol autrichien, ou chez les *Valtelins*, leurs alliés. D'en-

<sup>5</sup> *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, T. VII, pp. 38 et suiv. ; Pieth, pp. 106 et suiv.

<sup>6</sup> Construit par le comte Pedro Enriquez de Fuentes, gouverneur de l'Etat de Milan, de 1601 à 1610.

tente avec ces derniers, les vaincus préparent leur revanche, et, en juillet 1620, Jacques Robustelli, l'un des principaux chefs de la Valteline, neveu au reste des Planta, réunit une troupe de fanatiques et, avec l'appui de bandits milanais, trentins et vénitiens, fait massacrer les protestants de Tirano et de Sondrio, appelant la population à la révolte contre la domination des Ligues<sup>7</sup>. Les Grisons réformés essayent d'étouffer la sédition, mais ils sont dispersés dans une rencontre à Morbegno. Berne et Zurich interviennent en faveur de leur coreligionnaires ; les régiments qu'ils envoient sont vaincus par les rebelles<sup>8</sup>. D'autres cantons s'entre-tendent pour réconcilier les frères ennemis ; leurs efforts restent vains. L'action simultanée de la France et de Venise n'obtient pas plus de succès, car l'Autriche et l'Espagne ont intérêt à brouiller les cartes.

L'archiduc Léopold d'Autriche, gouverneur du Tyrol, et le duc de Feria, gouverneur de Milan<sup>9</sup>, profitent de la confusion générale, l'un pour envahir le Müntertal et la Basse-Engadine, l'autre pour glisser des troupes le long de l'Adda et occuper les points stratégiques de la vallée jusqu'à Bormio. Dans les derniers jours d'octobre 1620, les Espagnols peuvent se dire maîtres absolus de la Valteline<sup>10</sup>.

Qu'allait faire la France dans cette situation critique ? D'un côté les Huguenots, soutenus par de puissants seigneurs, tels les Rohan, Bouillon, La Force, Soubise, entretenaient une agitation néfaste et dangereuse à l'intérieur du royaume ; de l'autre, il s'agissait de contrecarrer les succès du parti Habsbourg. Poussé par son favori, le duc de Luynes, Louis XIII se décide à mobiliser des troupes contre ses sujets rebelles et à procéder par la voie des négociations dans la défense de son prestige et de ses positions sur l'échiquier européen<sup>11</sup>.

Au début de 1621, le marquis François de Bassompierre<sup>12</sup> est envoyé à Madrid avec la mission de trouver une solution provisoire au conflit valtelin. Après de laborieux pourparlers, maladroitement engagés par le comte Charles d'Angennes Du Fargis<sup>13</sup>, ambas-

<sup>7</sup> Sur ce *sacro macello*, cf. Pieth, pp. 202 et suiv., Rott, III, pp. 325 et suiv.

<sup>8</sup> Pieth, pp. 204-5.

<sup>9</sup> Léopold, archiduc d'Autriche (1586-1632), gouverneur, puis archiduc du Tyrol de mars 1619 à septembre 1632. — Feria (Gomez Suarez de Figueroa y Cordova, 3<sup>e</sup> duc de), gouverneur de l'Etat de Milan et capitaine général en Italie, de 1618 à 1627.

<sup>10</sup> Rott, III, p. 368.

<sup>11</sup> Ph. Erlanger, *Louis XIII*, Paris, 1946, pp. 145-175.

<sup>12</sup> Bassompierre (François, marquis de), colonel général des Suisses et Grisons de 1614 à 1635. Cf. Zur-Lauben, vol. I, pp. 113 et suiv. ; Pinard, T. II, pp. 457 et suiv.

<sup>13</sup> Charles d'Angennes, seigneur Du Fargis, ambassadeur ordinaire de France en Espagne, de 1620 à 1629.

sadeur ordinaire de France en Espagne, un traité est signé à Madrid le 25 avril, qui stipule l'évacuation de la vallée par les troupes de Feria, une amnistie générale de part et d'autre, la restitution du pays aux Grisons, et, au point de vue religieux, le rétablissement du *statu quo ante 1617*<sup>14</sup>. Les Trois Liges, la France et l'Espagne se porteront garantes du traité, ainsi que les cantons confédérés et le Valais, clause insidieuse qu'obtient le comte-duc d'Olivarès<sup>15</sup>, premier ministre de Philippe IV, pour rendre illusoire la valeur de la convention, ou du moins, en retarder l'exécution.

Ce traité mécontente tous les intéressés : les Valtelins, parce qu'il les remet sous la tutelle des Grisons ; les cantons catholiques, parce que leur religion n'est pas suffisamment sauvegardée ; les cantons évangéliques, parce que l'amnistie inconditionnelle leur paraît dangereuse et qu'ils se méfient de la bonne foi espagnole.

Car, pendant que les diplomates discutaient à Madrid, Feria, soutenu par le nonce en Suisse, Alessandro Scappi<sup>16</sup>, n'avait cessé d'intriguer et d'agir dans les Trois Liges pour assurer ses récentes conquêtes. A son instigation, une troupe de Waldstaetten, conduite par le colonel de Beroldingen, avait pénétré par l'Oberalp dans la Lige grise. Un traité séparé avait été signé à Milan le 6 février, qui, tout en prévoyant la restitution de la Valteline aux Grisons, en excluait la religion réformée, autorisait les Espagnols à maintenir leurs garnisons dans la vallée de l'Adda et à utiliser librement les passages rhétiques<sup>17</sup>.

Cette trahison provoque la riposte des patriotes protestants qu'animent leurs prédicants, parmi lesquels se distingue le fameux Georges Jenatsch. Pompée Planta est assassiné dans son château de Rietberg ; les « espagnolisés » sont poursuivis et sauvagement massacrés. Ceux d'entre eux qui peuvent s'enfuir, cherchent un refuge dans le canton de Zurich. Beroldingen est chassé de ses positions, et la Lige grise doit faire amende honorable et renoncer à son traité de Milan<sup>18</sup>.

Pendant les diètes, générales ou séparées, se succèdent dans le Corps helvétique, où les représentants de Louis XIII, Miron, ambassadeur ordinaire, Montholon et Gueffier<sup>19</sup> s'efforcent d'obtenir

<sup>14</sup> Sprecher, pp. 263 et suiv. ; Rott, III, p. 409.

<sup>15</sup> Olivarès, (Gaspard de Guzman, comte-duc d'), dit le « comte-duc », premier ministre du Roi d'Espagne de 1622 à 1643.

<sup>16</sup> Alessandro Scappi, évêque de Campagna, puis de Plaisance, nonce apostolique en Suisse, de 1621 à 1628.

<sup>17</sup> Pieth, p. 205.

<sup>18</sup> Ibidem, pp. 206 et suiv.

<sup>19</sup> Robert Miron, ambassadeur ordinaire de Louis XIII en Suisse, de 1617 à 1627. — Guillaume de Montholon, ambassadeur extraordinaire de France

l'adhésion des cantons au traité de Madrid. et de contrecarrer les intrigues adverses de Casati, ambassadeur de Philippe IV, et du nonce Scappi. Si les cantons évangéliques se montrent disposés à entrer dans les vues de la France, les cantons catholiques s'y opposent catégoriquement <sup>20</sup>.

Le Valais se tient dans une prudente réserve et évite de prendre part aux diètes helvétiques. Son inclination néanmoins va vers la France et les Trois Liges. Aussi bien est-il lié à la première par le traité de 1602, et aux autres par celui de 1600, renouvelé en 1618 <sup>21</sup>. L'Espagne cherche en vain à l'attirer dans son camp. Sollicités par Miron de se prononcer sur le traité de Madrid, les Dizains lui font savoir, par un message du 12 août 1621, qu'ils sont bien d'accord d'y donner leur consentement pour autant que Sa Majesté l'approuve, que les Trois Liges et Sa Majesté Catholique le respectent, et que les intérêts de la religion soient sauvegardés <sup>22</sup>. Ils ne poussent pas le dévouement jusqu'à acquiescer à la demande d'un secours militaire que leur adressent les Grisons, en septembre de la même année, pour les aider à récupérer par la force la Valteline ; ils ont trop à faire à garder leurs propres frontières <sup>23</sup>.

Las des attermolements et des controverses que suscitent les clauses du traité de Madrid, Jenatsch et ses fougueux partisans ont décidé de recourir aux armes pour délivrer leur pays de ses envahisseurs austro-espagnols. Au début d'octobre 1621, ayant réuni 6.000 hommes, ils font irruption dans le val Bormio, mais leur expédition désordonnée et mal conduite échoue lamentablement <sup>24</sup>.

L'archiduc Léopold et le duc de Feria prennent prétexte de ce malheureux coup de force pour élargir leurs conquêtes de 1620. L'archiduc occupe le Praetigau et les Dix Juridictions ; le duc fait irruption dans le comté de Chiavenna et en chasse la garnison grisonne. D'un commun accord, ils imposent aux Liges le traité draconien de Milan du 16 janvier 1622 : cession des régions envahies, libre disposition de tous les passages alpestres, garnisons de douze ans à Coire et dans la seigneurie de Maienfeld <sup>25</sup>.

---

auprès des Liges suisses et grises d'avril 1621 à sa mort en mai 1622. — Etienne Gueffier, ambassadeur ordinaire de France auprès des Liges grises de 1615 à 1621.

<sup>20</sup> Miron, No 37, p. 282.

<sup>21</sup> Cf. W. Oechslì, *Les Cantons suisses et le Valais*, dans *Ann. Val.*, 1re s., T. II (1918-1919), pp. 162 et suiv. ; S. Grüter, *Der Anteil der kath. u. prot. Orte... an den rel. u. pol. Kämpfen im Wallis, 1600-1613*, Stans, 1899, p. 49 ; Rivaz : pp. 354-361.

<sup>22</sup> E. A., V, 2., p. 220 zu 1 ; Rott, III, p. 581.

<sup>23</sup> Recès de la diète de septembre 1621, AV, L 1-2.

<sup>24</sup> Pieth, p. 206.

<sup>25</sup> Ibidem, pp. 207-208.

Ainsi la diplomatie française subissait un retentissant échec en Rhétie. Elle le devait à la politique indécise de ses ministres, les deux Brulart<sup>26</sup>, et à la maladresse de ses agents en Suisse. A force de ménager les Habsbourg, Louis XIII était joué par eux, et son attitude ondoyante entre les cantons évangéliques et catholiques lui aliénait les sympathies de tout le Corps helvétique. En ce début de 1622, il se retrouvait devant la redoutable alternative : guerre contre l'Espagne ou lutte à poursuivre contre les Huguenots du royaume. A l'encontre des conseils de la reine-mère, qu'inspire son protégé Richelieu, Louis XIII croit plus urgent de réduire définitivement ses sujets rebelles, reconnaissant ainsi que la question de Valteline présente des difficultés insurmontables et abandonnant les Trois Liges à leur triste sort.

Les Confédérés de leur côté se sentent fort embarrassés. Faisant trêve pour quelque temps à leurs divergences religieuses, ils se réunissent en une diète générale à Baden, du 6 au 15 février 1622<sup>27</sup>. Le Valais s'y fait représenter par Hans Fromb (Jean Preux) et Michel Mageran<sup>28</sup>. Les délibérations portent sur la situation créée par les événements qui se sont déroulés dans les Grisons depuis 1620. Zurich et Berne invitent les députés à retrouver la concorde qui a fait la grandeur des aïeux. L'on écoute les rapports des délégués qui ont été envoyés en décembre auprès de l'archiduc Léopold, du duc de Feria et du général comte de Mansfeld, lieutenant de l'électeur palatin, roi de Bohême détroné, qui menace d'envahir l'Alsace et d'entraver le ravitaillement qu'en tirent les cantons. Les uns et les autres ont été priés de s'abstenir de toutes opérations hostiles et de se conformer aux décisions qui ont été prises à Madrid. Les Valaisans insistent sur les dangers de leur position frontalière, où s'assemblent des forces armées, et expriment le vœu que les divergences pendantes soient aplanies dans un esprit de compréhension mutuelle. L'ambassadeur espagnol Casati, qui assiste à la diète, sollicite en vain la levée d'un régiment pour l'opposer aux opérations de Mansfeld. Il est donné lecture d'un message du 5 février des trois agents français Miron, Montholon et Gueffier : le roi s'emploie de toute son autorité à faire exécuter le traité d'avril 1621 ; il s'en tient fermement aux clauses qui y ont été stipulées, en dépit des concessions qui ont été arrachées aux Grisons par l'archiduc Léopold et le duc de Feria, en janvier 1622.

---

<sup>26</sup> Nicolas Brulart, marquis de Sillery, chancelier de France de 1607 à 1616, puis de 1617 à 1624. — Pierre Brulart, vicomte de Puyseux, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de novembre 1617 à février 1624.

<sup>27</sup> E. A., No 220.

<sup>28</sup> Sur Hans Fromb, voir note 77. — Sur M. Mageran, Cf. H. Rossi, *Michael Mageran, der Stockalper von Leuk*, Brig, 1946. Mageran fut major de Loèche 1617, banneret en 1620, gouverneur de Monthey 1624, secrétaire de la diète, grand-bailli de 1631 à 1637, colonel en Piémont, et détint pendant de longues années la ferme du sel.



Les cantons évangéliques proposent d'envoyer une ambassade auprès de Louis XIII pour l'informer, d'une manière précise, de la situation dans les Ligues rhétiques et des problèmes qu'elle soulève, pour le prier, par la même occasion, de faire parvenir les pensions arriérées. Les députés catholiques ne sont pas de cet avis, car ils n'ont pas d'instructions dans ce sens. Convient-il, au reste, de s'occuper outre mesure des Grisons ? Les tentatives d'arbitrage ont été fort mal accueillies par eux ; ils n'ont pas non plus sollicité de secours armés. La diète se sépare sans prendre de décisions précises.

Or, tandis que Louis XIII a repris ses opérations guerrières contre les Huguenots, Du Fargis, son ambassadeur en Espagne, s'ingénie à trouver un accommodement qui faciliterait l'exécution du traité de Madrid. Comme Philippe IV a refusé de ratifier les articles de Milan, qui sont l'œuvre de son agent Feria, et qu'il se montre plutôt favorable aux revendications grisonnes, Du Fargis juge opportun de mettre à profit une idée qui lui est parvenue de l'entourage pro-espagnol de son souverain : constituer un prince étranger séquestre des forts de la Valteline, en attendant le règlement définitif des difficultés pendantes. Un traité est signé dans ce sens à Aranjuez, le 3 mai <sup>29</sup>. Louis XIII ne tarde pas à s'apercevoir que cette solution favorise ses adversaires en ne leur imposant pas l'évacuation immédiate de la vallée de l'Adda, et désavoue son maladroit représentant. Au même moment il décharge sa mauvaise humeur sur la délégation que les cantons évangéliques ont cru bon de lui envoyer. Elle est reçue en audience à Saintes. Le jeune monarque se borne à lui assurer qu'il n'abandonnera pas les Grisons ; pour le surplus il l'invite à s'adresser à Miron à qui de nouvelles instructions ont été expédiées <sup>30</sup>.

Honteusement abandonnées par leurs soi-disants alliés suisses, livrées sans défense aux vexations et aux brutalités de leurs envahisseurs, les Ligues n'attendent plus de secours que d'elles-mêmes. Au moyen de subsides vénitiens, les Praetigoviens s'organisent en silence et s'arment. Le dimanche 24 avril 1622, ils se ruent sur les Autrichiens, les battent à Sils, Seewis et Fläsch. Conduits par Rodolphe de Salis <sup>31</sup>, ils assiègent Coire et Mayenfeld et forcent les garnisons à capituler. Vers la fin juin, la Rhétie du nord est libérée de ses oppresseurs. Une diète réunie à Coire, le 27 du même mois, confirme solennellement l'ancienne alliance des Trois Ligues et annule le traité de Milan de janvier 1622 <sup>32</sup>. Mais

<sup>29</sup> Rott, III, p. 533.

<sup>30</sup> Miron, No 42, p. 284 ; Rott, III, p. 525.

<sup>31</sup> Rod. de Salis-Chiavenna-Malans, (1589-1625), général des troupes grisonnes contre l'Autriche, colonel de 1624 à sa mort en oct. 1625 d'un régiment grison au service de France ; il était le frère d'Ulysse de Salis, l'auteur des *Memorie*.

<sup>32</sup> Pieth, pp. 208-209.

les vainqueurs commettent la faute de s'arrêter au milieu de leurs premiers succès. Salis, proclamé chef des patriotes, s'efforce en vain de mettre sur pied une armée cohérente et de la compléter par des auxiliaires des cantons. Les intrigues des agents étrangers ont redivisé ces derniers : les catholiques reculent devant les menaces hispano-papalines ; les protestants redoutent les entreprises de l'archiduc Léopold le long du Rhin allemand, dans le Sundgau et l'Alsace. Dans leur embarras, les uns et les autres acceptent l'offre que leur fait le gouverneur du Tyrol d'une conférence à Lindau, moyen astucieux imaginé par le prince autrichien pour traîner les choses en longueur et préparer sa revanche.

Sur ces entrefaites Salis a vu fondre sa petite armée ; il ne lui reste bientôt plus que 2.000 hommes, alors qu'il lui en faudrait au moins 6.000 pour faire face à toutes les éventualités. Les Valaisans, sollicités de lui envoyer 2000 hommes en vertu du traité de 1618, lui en accordent, « sous certaines conditions », un millier<sup>33</sup>. Ils lui répliquent qu'une intervention de leur part serait mal vue de tous leurs voisins, car il s'agit avant tout de questions religieuses. Ce secours, d'ailleurs, s'avère inutile. Car le 28 août, le comte Alwig de Sulz, général de l'archiduc, pénètre dans la Basse-Engadine où le rejoint avec des renforts le colonel autrichien Baldiron. Semant la terreur et le sang, leurs forces réunies réussissent à reprendre toutes les positions perdues en juin. Un nouveau traité, signé à Lindau le 30 septembre, impose aux Trois Liges des conditions encore plus sévères que celles de Milan, La Basse-Engadine et les Dix Juridictions feront parties intégrantes des états de l'archiduc ; le culte réformé y sera interdit ; des garnisons occuperont pendant six ans Coire et Mayenfeld ; des relais de poste seront établis dans l'Engadine et le Val Bregaglia<sup>34</sup>. L'Autriche s'assurait ainsi des avantages appréciables, et l'Espagne, qui les partageait sans bourse délier, ne désespérait pas d'en compléter le bénéfice par la ratification française du traité d'Aranjuez. Les cantons catholiques approuvent les capitulations du 30 septembre, tandis que les cantons évangéliques, effrayés par les succès des Impériaux, supplient l'ambassadeur Miron de faire parvenir au roi une demande d'intervention armée.

C'est à Montpellier, l'un des bastions de la résistance huguenote, que Louis XIII reçoit la nouvelle du désastre grison et de la conclusion du traité de Lindau. Il se hâte de faire la paix avec ses sujets rebelles (18 octobre) dans le but de se consacrer désormais à la cause de ses alliés opprimés. Il charge ses ministres de s'aboucher avec la Savoie et Venise pour la conclusion d'une ligue offensive, et adresse en même temps une lettre

<sup>33</sup> E. A., V, 2, N. 256 b. ; p. 116, note 182.

<sup>34</sup> Sprecher, pp. 426 et suiv. ; Pieth, pp. 209-10.

comminatoire à l'archiduc Léopold, le sommant d'évacuer le territoire des Trois Liges<sup>35</sup>. Il persiste dans son idée d'exiger l'exécution intégrale du traité de Madrid, et ses représentants en Suisse reçoivent l'ordre de reprendre les pourparlers interrompus avec le Corps helvétique. Miron, secondé de Gueffier, réussit à convaincre cette fois les cantons évangéliques, et à obtenir leur adhésion toujours différée. Ils sont moins heureux auprès des cantons catholiques, dont les députés, réunis en diète à Lucerne le 23 novembre, leur font savoir qu'en acquiesçant au désir du roi, ils craignent de déclencher une guerre dans l'Italie du nord et d'attirer des dangers sur leurs frontières, que la situation est bien changée depuis avril 1621, qu'au surplus, n'ayant point d'instructions de leurs souverains sur ce point, ils doivent se borner à accepter les propositions françaises *ad referendum*<sup>36</sup>.

La nouvelle parvient à la même heure à Soleure, résidence de l'ambassade de France, que les Valaisans menacent de retirer leur adhésion conditionnelle au traité de Madrid et ne sont pas insensibles aux propositions que leur fait soumettre le gouverneur de Milan. Un agent de ce dernier, du nom de Baldo Basso<sup>37</sup>, parcourt les Dizains depuis le 15 novembre, s'efforce de les détacher de la France et les engage à conclure une alliance avec la capitale lombarde, leur offrant des avantages commerciaux, en particulier pour leur approvisionnement en sel et pour l'importation des vins de l'Ossola. Effectivement, les députés, réunis en diète à la Majorie à Sion le 12 décembre, y reçoivent Baldo Basso qui leur fait la lecture d'un message de son maître, le duc de Feria. Ils l'écoutent avec bienveillance, mais se gardent de prendre des décisions précipitées. L'on enverra une ambassade à Milan, à qui l'on donnera des instructions. Hans Fromb, capitaine de dizain et secrétaire de la diète, Hans de Montheys, bourgmestre, Michel Mageran, ancien major, et Nicolas Im Eich, ancien gouverneur, sont désignés pour cette mission. Les députés prennent ensuite connaissance d'une lettre de l'ambassadeur Miron, par laquelle il les invite à rester fidèles à l'alliance française et à confirmer leur approbation d'août 1621 sur les affaires grisonnes. La Haute Assemblée se met d'accord pour donner d'abord une réponse au représentant de Louis XIII, que lui apporteront Michel Mageran et Nicolas Schinner. Son intention est bien de maintenir ses liens avec le roi et de lui renouveler son consentement au traité d'avril 1621, pour autant que Sa Majesté est disposée à faire droit à une triple requête : qu'Elle veuille supprimer les entraves que les Huguenots ne ces-

<sup>35</sup> Rott, III, pp. 570 et suiv.

<sup>36</sup> E. A., N. 264.

<sup>37</sup> Baldo Basso, *appellatore del sale à Milan*, agent du duc de Feria. Sur sa mission en Valais, cf. Rivaz, pp. 357 et suiv. ; Rott, III, pp. 580 et suiv. ; Ghika, pp. 117 et suiv. ; Miron, N° 48, pp. 287-8.

sent de susciter à l'arrivée du sel de Provence en Valais ; qu'Elle agisse auprès de l'Espagne pour la forcer au respect des clauses du traité d'Asti de juin 1615, accordant des privilèges commerciaux aux Dizains ; qu'Elle empêche des représailles possibles du gouverneur de Milan, tout en évitant de faire passer des troupes par le Simplon en cas de guerre dans le nord de l'Italie. Une deuxième diète, qui siège du 23 au 27 janvier suivants, délibère à nouveau sur tous ces points et rédige les messages à l'adresse de Miron et de Feria<sup>38</sup>.

Dans le but de mieux capter la confiance des Valaisans et de s'assurer de leur attitude, l'ambassadeur de Louis XIII dépêche à Sion son secrétaire-interprète Henri Wallier<sup>39</sup>, qu'il charge, en outre, de distribuer une partie des pensions arriérées aux personnages influents du pays. Wallier rencontre sur place le comte Carron de Buttiglière<sup>39</sup>, arrivé récemment de la part du duc de Savoie. L'action simultanée de ces agents n'est pas inutile. Les députés réunis leur laissent clairement entendre que leurs sympathies restent acquises à la France et à ses alliés et qu'ils ne prendront aucun engagement avec Milan, si, dans le délai de deux mois, leurs demandes aboutissent à des résultats positifs. Baldo Basso quitte la vallée du Rhône dans les premiers jours de février, n'emportant que de vagues assurances de bon voisinage<sup>40</sup>.

Si Miron peut se flatter de ce succès, il éprouve une déception d'autant plus amère dans un nouvel échec auprès des cantons catholiques. Ceux-ci, travaillés par Casati et le nonce Scappi, persistent dans leur attitude hostile au traité de Madrid, que les Ligues, au reste, ainsi que la seigneurie de Mayenfeld, rejettent également, malgré les efforts et les objurgations de Gueffier.

Le projet d'une intervention armée n'est pas abandonné pour autant en France. Dans une entrevue qui a eu lieu à Avignon, en novembre 1622, en présence de Pesaro, ambassadeur de Venise au Louvre, Louis XIII et le duc Charles-Emmanuel de Savoie ont jeté les bases d'une ligue à trois pour s'opposer aux entreprises de l'Autriche et de l'Espagne dans les Alpes rhétiques<sup>41</sup>. Les pourparlers sont repris au début de 1623 et le 7 février un traité est signé à Paris entre la France, la Savoie et la République de Venise<sup>42</sup>. Alarmé et redoutant des complications, Philippe IV reprend l'idée d'un séquestre des forts de la Valteline. Il s'entend avec

<sup>38</sup> Diète du 12/25 décembre 1622, ABS 205/3, pp. 295-337.

<sup>39</sup> Henri Wallier, de Soleure, secrétaire-interprète du roi de France aux Ligues de Suisse de 1613 à 1641. — Giovanni Carron, comte de Buttigliera, conseiller et secrétaire d'Etat du duc de Savoie, chargé de missions en Suisse.

<sup>40</sup> Diètes val. des 22/27 janvier 1623, du 22 avril 1623, ABS 205/3, pp. 345-363, 365-375.

<sup>41</sup> Rott, III, pp. 574 et suiv., 590 et suiv.

<sup>42</sup> Miron, N° 50, p. 289.

le pape Grégoire XV, qui lui est favorable, et lui fait accepter la garde du dépôt en même temps que le rôle d'arbitre confessionnel et politique dans le conflit pendant. Leur entente est scellée dans la convention unilatérale de Madrid du 14 février <sup>43</sup>.

Les deux Brulart, ministres de Louis XIII, soudoyés par l'argent espagnol, réussissent à convaincre leur souverain de se contenter momentanément de cette solution, bien qu'elle soit contraire à l'esprit de la ligue du 7 février. La Savoie et Venise manifestent leur mécontentement, mais, après de vaines protestations, finissent pas s'y soumettre. Dans les derniers jours de mai, le duc de Fiano, frère du pape, pénètre en Valteline avec des troupes pontificales, occupe les forts de la vallée et en confie la garde au marquis de Bagni <sup>44</sup>. Le duc de Feria n'en reste pas moins maître du comté de Chiavenna et des voies de communication qui passent par cette région. De son côté, l'archiduc Léopold se maintient dans ses récentes conquêtes au nord de la Rhétie.

Cependant, par un message du 27 mars, Louis XIII invite le Corps helvétique à adhérer à la ligue offensive du 7 février et donne des instructions sur cet objet à ses représentants en Suisse. Mais ni les cantons évangéliques, ni les cantons catholiques ne se montrent enclins à accéder au désir de leur royal allié. Divisés qu'ils sont sur le traité de Madrid, ils ne voient qu'un danger supplémentaire de désaccord dans la nouvelle proposition qui leur est faite. Aussi bien les cantons catholiques ont-ils à se plaindre du retard apporté au paiement de leurs pensions et jugent-ils l'occasion favorable d'en provoquer le règlement. Ils décident, dans leur diète séparée d'avril 1623, d'envoyer une ambassade à Louis XIII <sup>45</sup>. Celle-ci se présente devant la cour qui réside alors à Fontainebleau. Grâce à la protection du marquis de Bassompierre, colonel général des Suisses et Grisons, elle est reçue par le roi. Après les compliments d'usage en pareille occurrence, les délégués exposent à Sa Majesté les préventions de leurs supérieurs à l'endroit du traité de Madrid, et les raisons, toujours valables à leur point de vue, d'ajourner leur adhésion ; ils se plaignent de la manière partielle dont l'ambassadeur de Soleure répartit les sommes qui lui parviennent de France, et de son attitude peu souple à l'égard de leurs autorités ; des pensions leurs sont dues, mais ils en attendent vainement la distribution. Louis XIII leur fait de vagues promesses et les invite à le suivre à Paris, où il leur accorde une audience de congé le 5 juillet. Ils en profitent pour solliciter l'envoi de Bassompierre en Suisse, dans le but de rétablir

---

<sup>43</sup> Rott, III pp. 601-2.

<sup>44</sup> Ibidem, p. 615.

<sup>45</sup> E.A., N° 279 a.

la concorde entre les cantons de l'une et l'autre confession. Leur requête est repoussée<sup>46</sup>.

Sur ces entrefaites, une diète générale se réunit à Baden, du 25 juin au 16 juillet. En l'absence voulue de Miron, les députés discutent sur la proposition qu'il leur a faite d'accéder au traité de Paris du 7 février. Ils ne parviennent pas à s'entendre et décident que chaque canton adressera sa réponse au siège de l'ambassade à Soleure. Ils ne retrouvent l'unanimité que sur une nouvelle prétention qu'un envoyé de l'archiduc Léopold est chargé de leur soumettre. Le prince autrichien a l'intention de fortifier la position du Luziensteig et, s'il obtient satisfaction sur ce point, il prend l'engagement de retirer ses garnisons de Coire et de Mayenfeld. Cette demande soulève l'indignation de l'assemblée et se heurte à un refus catégorique. Casati et le nonce Scappi, qui sont présents, en concluent qu'il vaut mieux ne pas intervenir en faveur de leur outreucidant allié<sup>47</sup>.

Mais, si le parti austro-espagnol vient de subir un léger échec, il trouve à bref délai sa revanche dans l'attitude hostile qu'adoptent tous les cantons au sujet du traité du 7 février : Miron ne reçoit que des réponses négatives. A cette déception s'ajoutent de nouvelles alarmes que lui suscitent les Valaisans.

Cédant aux instances réitérées que leur a fait parvenir Baldo Basso, les Dizains ont dépêché à Milan l'ambassade qui a été nommée dans la diète de janvier. De passage dans la capitale lombarde au début de juin, Gueffier, qui se rend à Rome, y rencontre les délégués valaisans, et s'empresse d'en informer Miron<sup>48</sup>. Celui-ci en est très ému, car cette mission a été décidée à son insu. Il se hâte d'en transmettre la nouvelle à Paris, car il apparaît clairement que les alliés de la vallée du Rhône sont fort mécontents de l'inexécution prolongée du traité d'Asti : il fera lui-même des démarches personnelles auprès du duc de Feria, et Du Fargis à Madrid doit être chargé d'intervenir énergiquement auprès de l'Escurial. Miron eût été tranquilisé s'il avait pu connaître le contenu du message dont étaient porteurs les envoyés des Dizains : remerciements pour les offres d'avantages commerciaux, assurances que les relations de bon voisinage et d'entente réciproque continueront comme dans le passé, allusions discrètes et peu engageantes à une alliance possible<sup>49</sup>.

Quoi qu'il en fût, les affaires de la Couronne Très-Chrétienne n'étaient guère brillantes en Suisse en ce début de juillet 1623. La mort de Grégoire XV et l'accession au trône pontifical de l'éner-

<sup>46</sup> Rott, III, pp. 638-9.

<sup>47</sup> E.A., No 290.

<sup>48</sup> Rott, III, pp. 657 et suiv.

<sup>49</sup> ABS 205/3, pp. 358 et suiv.

gique Urbain VIII allaient donner une impulsion nouvelle au conflit valtelin et causer de nouveaux embarras aux chancelleries rivales. A l'encontre de son prédécesseur, Urbain VIII<sup>50</sup> entend jouer un rôle actif et indépendant dans l'arbitrage qu'il a hérité. Il exige d'abord et obtient du duc de Feria l'évacuation immédiate du comté de Chiavenna, où le marquis de Bagni installe une garnison de ses troupes. A sa demande, des négociations sont ouvertes à Rome, sous sa médiation, entre la France et l'Espagne. Les pourparlers se poursuivent de septembre à fin novembre ; différentes solutions sont examinées : érection de la Valteline en une quatrième ligue grisonne, inféodation de la vallée à ses habitants sous la souveraineté nominale de leurs anciens maîtres moyennant un cens annuel, restitution de fait aux Grisons avec une plus large autonomie, mais toujours à l'exclusion de la religion réformée. Un projet de convention est élaboré, mais, au moment de le signer, les partis n'arrivent pas à se mettre d'accord, et chacun reste sur ses positions : l'Espagne maintient son droit aux passages ; la France revient à l'exécution du traité de Madrid ; Urbain VIII se montre intransigeant sur la question confessionnelle<sup>51</sup>. Il apparaît de plus en plus que seule une solution de force pourra amener un résultat définitif.

La politique conciliatrice des deux Brulart aboutissait ainsi à un cuisant échec ; elle provoque leur chute au début de 1624. Le marquis de La Vieuville est nommé à la présidence du Conseil, avec la surintendance des finances, et Phélypeaux d'Herbaut devient secrétaire aux affaires étrangères. Las de la tutelle dont il a été l'objet, Louis XIII fait clairement comprendre à ses ministres qu'il va s'occuper en personne et décider de toutes les affaires de l'Etat.

La question de Valteline doit retenir au premier chef l'attention du gouvernement, et il importe de regagner la confiance du Corps helvétique. Comme le vieil adage « point d'argent, point de Suisses » garde toute sa valeur, le surintendant des finances reçoit l'ordre de satisfaire, au moins en partie, les revendications des cantons au sujet de leurs pensions arriérées. Le trésor royal n'est pas riche, mais s'il n'est pas possible de faire des versements importants en espèces sonnantes, l'octroi de larges avantages commerciaux peut les compléter. Les Confédérés dépendent de l'étranger pour leur approvisionnement en sel, qu'ils reçoivent du sud de l'Allemagne, de la Savoie, du Milanais, de la Provence. Ne convient-il pas de leur en fournir en quantité plus grande de cette région du Midi et à meilleur compte ? Miron est chargé de faire des propositions dans ce sens : il remédiera en même temps aux

---

<sup>50</sup> Urbain VIII, Matteo Barberini, pape de 1623 à 1644.

<sup>51</sup> Rott, III, pp. 666 et suiv.

abus que les fermiers et les traitants de ce produit de première nécessité ne cessent de commettre<sup>52</sup>. A sa demande, on lui adjoint pour cette mission un agent actif et intelligent en la personne de son beau-fils, Antoine de Valles du Mesnil<sup>53</sup>. Une conférence préliminaire, tenue à Soleure avec des représentants de Berne, Zurich, Lucerne, donne d'heureux résultats et permet de bien augurer de la suite. Du Mesnil parcourt le pays et rencontre un accueil favorable jusque dans les cantons orientaux.

Sa « cavalcade » l'amène en Valais, dans le début de février 1624. Les autorités ont fort à se plaindre de la manière irrégulière dont arrive le sel de Provence ; pour obvier à cet inconvénient, elles se sont vues contraintes d'accepter les offres de Baldo Basso et d'en introduire du Milanais. Leur fermier général, Michel Mageran, ne remplit pas les obligations de son contrat ; pour se disculper, il accuse les directeurs des gabelles du Lyonnais, dont les exigences et les taxes sont abusives. Du Mesnil s'engage à mettre fin à ce fâcheux état de choses et réussit à aplanir les difficultés pendantes. Mais lorsque l'évêque, Hildebrand Jost, lui demande de prendre position dans la lutte, à la fois confessionnelle et politique, qui l'oppose à ses sujets rebelles, le représentant du roi s'abstient prudemment d'accéder à ce désir et renvoie le prélat désabusé aux bons offices du nonce Scappi. Pour achever de se concilier les bonnes grâces des Valaisans, Miron leur fait parvenir quelques sacs d'écus auxquels il joint une copie de la lettre qu'il a adressée en leur faveur au duc de Feria, l'invitant à ne plus inquiéter les alliés du roi, mais au contraire à les faire bénéficier des avantages commerciaux stipulés dans le traité d'Asti<sup>54</sup>.

Du Mesnil rentre à Paris où il présente un rapport sur les résultats encourageants et prometteurs de sa mission. Il en revient bientôt avec de nouvelles instructions. Sous prétexte « d'avancer l'introduction du sel en Helvétie », il visite les conseils des cantons et, leur laissant entrevoir l'arrivée prochaine d'une voiture chargée d'or, les incite à reprendre en main la cause des Liges grisonnes. Le roi, son maître, est décidé à obtenir l'exécution intégrale du traité de Madrid ; il compte sur l'appui de « ses compères » les Confédérés. Miron, de son côté, entre en relation avec les nombreux exilés grisons, qui ont trouvé un refuge sur les bords de la Limmat, les invite à s'organiser, relève leur courage et les engage à réclamer en termes précis la protection royale. Les démarches conjuguées des deux agents de Louix XIII sont couronnées de

<sup>52</sup> Rott, III, pp. 698 et suiv.

<sup>53</sup> Antoine de Valles, seigneur Du Mesnil, receveur général à Caen, chargé de missions en Suisse, commissaire général des vivres en l'armée de Valteline 1624-1625.

<sup>54</sup> Rott, III, pp. 701 et suiv. ; Ghika, p. 122, note 212 ; Miron, Nos 56/57, p. 293.



succès ; à telle enseigne qu'au début d'avril, ils sont en mesure de présenter au Louvre un plan de soulèvement dans les Trois Liges, qui justifierait l'intervention armée de la France <sup>55</sup>.

A Paris, les partisans d'une politique énergique à l'égard de l'Autriche et de l'Espagne améliorent de jour en jour leur position. Le roi, que pressent ses alliés de Savoie et de Venise, se montre impatient d'agir et de remplir les engagements souscrits par la ligue du 7 février 1623, mais se heurte aux tergiversations et aux hésitations de son ministre La Vieuville. Marie de Médicis saisit cette occasion pour pousser son candidat, le cardinal de Richelieu, et réussit à le faire entrer au conseil le 29 avril 1624. Une nouvelle période s'ouvre pour le prestige de la politique française et la solution du conflit valételin en marque le premier objectif.

Il s'agit avant tout de s'assurer de la bienveillance du Corps helvétique et d'en éliminer définitivement les dernières résistances. Miron et Du Mesnil multiplient leurs efforts tant auprès des cantons que des Trois Liges. Encore que les catholiques ne se laissent pas entraîner à l'idée d'une collaboration active, ils ne sont pas irréductiblement opposés à observer une neutralité tacite. Les réformés, par contre, manifestent clairement leur intention de soutenir avec énergie la cause des alliés grisons, et, dans leur diète de juin à Aarau, décident d'intervenir auprès de Louis XIII pour qu'il rétablisse enfin les Liges dans leurs anciens droits, conformément au traité de Madrid <sup>56</sup>.

Les Valaisans sont appelés aussi à dire leur dernier mot. Dans ce but, leurs députés se réunissent à Sion, au château de la Majorie, du 17 au 26 juin. Après avoir liquidé les questions d'ordre interne, ils relisent les messages que leur ont adressés le roi, en date du 11 mars, et son ambassadeur Miron, en date du 15 mai, puis élaborent leur réponse qui est transcrite au protocole : Sa Majesté est priée de mettre tout en œuvre pour l'exécution du traité de Madrid « qui donne à chacun ce qui lui revient » ; Elle peut compter sur leur appui et sur leur participation au cas où une levée d'hommes est nécessaire <sup>57</sup>.

Cependant les négociations entamées au Louvre entre les plénipotentiaires des coalisés de février 1623 suivent leur cours. Dans une conférence tenue à Compiègne pendant les derniers jours de mai, après le retour de Du Mesnil, des résolutions importantes sont arrêtées entre les ministres du roi et les représentants de la Savoie et de Venise.

Bien qu'il n'ait encore que voix consultative au conseil, Riche-

<sup>55</sup> Rott, III, p. 705.

<sup>56</sup> E.A., N° 318.

<sup>57</sup> ABS 205/3, pp. 475 et suiv.

lieu n'a pas tardé à s'imposer ; il mène déjà à son gré le jeu de la politique française. Pour lui, l'occupation de la Valteline est de la plus grande importance, et c'est là que doit être frappé le premier coup. L'on va rompre, il est vrai, en visière avec les puissances catholiques, Espagne et Autriche, mais l'intérêt supérieur de l'Etat ne permet plus d'entrer dans des considérations d'ordre confessionnel. Le cardinal pousse son plan réaliste jusqu'à engager son souverain à s'allier avec la Hollande et l'Angleterre, et à attirer dans son camp le condottiere protestant Mansfeld <sup>58</sup>.

Le 10 juin 1624, le jour même de la conclusion du traité franco-hollandais, Louis XIII signe à Compiègne les instructions et les lettres de créance du maréchal de camp François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, nommé ambassadeur extraordinaire auprès des cantons suisses et de leurs alliés, le Valais et les Grisons, en vue de préparer une intervention dans le pays de Rhétie.

Dès là que, par une lettre du 10 avril 1624, les bannis grisons ont invoqué l'appui du roi, l'entreprise peut se justifier, à défaut d'un appel direct des Trois Lîgues, muselées par leurs oppresseurs et privées de leur liberté de parole <sup>59</sup>.

Sans être un personnage de premier plan, François-Annibal d'Estrées réunissait les talents d'un diplomate et d'un militaire. Frère de la belle Gabrielle, favorite de Henri IV, il avait été destiné à l'état ecclésiastique et nommé évêque de Noyon en 1595, mais s'était démis avant d'avoir été sacré. Il leva un régiment en 1597, servit dans la guerre de Savoie de 1600. Il s'attacha dans la suite au parti de la reine-mère, qui le chargea de négocier avec les ducs de Savoie et de Mantoue, les Vénitiens et les Suisses. En 1619, on l'envoya en qualité d'ambassadeur ordinaire à Rome d'où il revint au début de 1622. Pourvu la même année d'un brevet de maréchal de camp, il combattit dans l'armée de Champagne, qui s'opposa à l'entrée des Allemands protestants conduits par Mansfeld <sup>60</sup>.

Si la guerre de Valteline allait le mettre en vedette, elle lui réservait aussi bien des surprises et des difficultés de tous genres.

---

<sup>58</sup> Sur Richelieu et la question de la Valteline, cf. Aug. Bally, *Richelieu*, Paris, 1934, pp. 157 et suiv.

<sup>59</sup> Rott, III, pp. 722, 726 et suiv.

<sup>60</sup> Pinard, II, pp. 469 et suiv.

### III. La guerre dans la Valteline.

#### Invasion de la vallée de l'Adda et du comté de Bormio.

Ayant quitté Paris le 20 juin, le marquis de Cœuvres fait son entrée à Soleure le 26 du même mois. Il est entouré d'une suite de près de cinquante personnes, et son brillant équipage produit grand effet dans la petite cité helvétique, siège de l'ambassade du roi de France. Il y rencontre Miron, et tous deux se présentent à la diète de Baden, le 8 juillet <sup>61</sup>.

Dans une harangue pompeuse, Cœuvres expose aux députés suisses les motifs généraux de sa mission : le roi, son maître et leur meilleur ami, désire continuer à leur endroit les effets de son affection et royale bienveillance. Leur désunion menace leur république d'une entière subversion ; elle a provoqué le misérable état auquel sont réduits les Grisons, leurs alliés. Ils ont assez connu avec quel soin et sollicitude Sa Majesté a embrassé le rétablissement de ces derniers en Valteline. Ce qui a retardé l'exécution du traité de Madrid a été le refus qu'aucuns de Messieurs les Cantons ont fait de donner leur acquiescement pour lesdits Grisons. La plus grande difficulté qui ait arrêté Sa Majesté a été la demande faite par les Espagnols de leur passage dans la Valteline. Aussi a-t-Elle commandé à Monsieur de Béthune, son ambassadeur à Rome, de représenter au pape l'intérêt qu'Elle a de ne point donner son consentement pour les dits passages, et de faire instance vers Sa Sainteté que la restitution de la Valteline soit exécutée aux conditions portées par le traité de Madrid, avec la sûreté requise et nécessaire pour la religion catholique. Elle continuera donc cette procédure, son intention étant toujours de préférer les voies amiables à celles de rigueur ; Elle désire néanmoins de recevoir sur cela leurs bons avis et conseils. De nouvelles pensions seront incessamment payées. Sa Majesté leur a, dès l'année passée, envoyé un secours de six cent mille livres qu'Elle a voulu continuer, voire y ajouter encore en la présente année, en l'augmentant. Elle désire cultiver et entretenir leur alliance et confédération. Pour l'introduction du sel de France dans les cantons, Elle n'a d'autre dessein que de leur en faire recevoir de l'avantage et commodité, l'usage du dit sel étant beaucoup plus sain et à meilleur marché que celui qui est tiré d'ailleurs, ainsi que Messieurs du Valais l'ont éprouvé par l'espace de vingt ans. Sa Majesté leur en fait les offres, ainsi que généralement de tous vivres et denrées qui abondent en ses Etats : « Je serois trop long à exagérer les fruits et avantages signalés que vous avez reçus depuis que votre alliance a été contractée, comme aussi de quelle sincérité et franchise elle a été observée,

---

<sup>61</sup> E.A., N° 324.

tant de Sa Majesté que de ses prédécesseurs.. Il reste, Magnifiques Seigneurs, à vous dire de ma part, que recevant toujours grand honneur que le Roy se daigne servir de moy et m'employer en ses affaires, je tiens à bon heur et contentement particulier, que mon envoy et légation ait été vers votre République, pour l'estime et l'admiration en laquelle j'ay toujours eu vos actions généreuses et les vertus héroïques de vostre Nation ; vous les connaîtrez encore plus clairement par les effects de mon service dans les occasions qui se pourront offrir, tant pour le général que pour le particulier...<sup>62</sup> »

Les députés des Cantons accueillent dignement l'envoyé du roi, mais se contentent d'admettre ses propositions *ad referendum*, réservant de lui faire connaître plus tard leur réponse définitive. Ils se retrouvent au début d'août en des assemblées particulières après avoir délibéré avec leurs autorités. A Aarau, le 5 août, les cantons évangéliques renouvellent leur adhésion au traité de Madrid ; Berne et Zurich font protocoler en outre que, si le roi juge nécessaire d'intervenir par les armes en Valteline, il le fera à ses frais et sous ses propres enseignes, avec les contingents qui lui seront accordés<sup>63</sup>. Les catholiques, de leur côté, élaborent à Lucerne une déclaration ambiguë et conditionnelle, dont le texte définitif est arrêté à Soleure le 14 août, à une nouvelle diète générale : « D'autant que nous avons entendu, que l'Accord scellé et accepté entre les deux Majestés de France et d'Espagne l'an 1621 pour la restitution du pays de la Valtoline, Seigneuries de Chiavenne et Bormio a esté suivy, à ce qu'on dit, d'une approbation de sa Sainteté alors régnante... Nous pour honorer et leur complaire avons voulu déclarer par la présente, que le Pape Urbain VIII à présent régnant, approuvant encore ledict Accord, et que la Religion Catholique, Apostolique, Romaine, soit assurée, ainsy que nous avons aucun doubte, que dès lors nous l'agréons et l'avons pour agréable, toutefois avec ceste claire entente que nous ne serons point obligés d'ayder à reprendre la Valtoline, Chiavenne et Bormio par la force, et que la Religion Catholique, Apostolique, Romaine, et non aucune autre, soit exercée aux trois lieux susdits. Et ne doit nostre présent consentement preiudicier à nostre Etat libre, ni à nos privilèges et droits, non plus qu'à nos précédents traictés et alliances héréditaires, ny celles qui durent encore...<sup>64</sup> »

A côté de ses instructions officielles, Cœuvres en a apportées avec lui de secrètes, qui ont trait à une action militaire. Il les communique, en des réunions privées, aux partisans reconnus et éprouvés de la cause française, car il s'agit de ne pas éveiller les soupçons des agents de l'Espagne et de l'Autriche. Il s'abouche en

<sup>62</sup> Zur-Lauben, VI, pp. 339 et suiv.

<sup>63</sup> E.A., N° 327.

<sup>64</sup> E.A., Nos 326 et 328, pp. 392-3 zu 1.

particulier avec des exilés grisons, tels Ulysse de Salis et Georges Jenatsch<sup>65</sup>, et, de concert avec eux, met sur pied un plan de campagne. Ils sont aidés par des officiers détachés à cet effet de leurs régiments en France. En bref, il demeure entendu que l'on demandera aux protestants des levées, et aux Waldstaetten, leurs passages ; que trois mille Suisses, autant de Grisons, et quelques troupes du roi coopéreront à l'entreprise, et que deux magasins d'approvisionnements seront établis : l'un à Zurich, l'autre en Bergamasque. Mesmin, secrétaire de Cœuvres, est chargé de soumettre au roi l'ensemble de ces dispositions<sup>66</sup>.

Simultanément Louis XIII ordonne à son nouvel ambassadeur à Rome, le marquis Philippe de Béthune, beau-père de Cœuvres, d'amener Urbain VIII à se rallier aux plans élaborés au Louvre et à retirer ses troupes de la Valteline. Le saint-père refuse de prendre aucun engagement, et bientôt Béthune peut aviser son maître que l'« on arriveroit à rien, si on ne joignoit la force aux paroles »<sup>67</sup>. Sur ces entrefaites survient la chute de La Vieuville, accusé de malversations, et Richelieu est élevé à la présidence du conseil : le parti de la guerre a trouvé son chef et son animateur. L'arrivée de Mesmin à Saint-Germain-en-Laye, porteur des ratifications du traité de Madrid par les cantons et des propositions des Grisons réfugiés à Zurich, précipite les événements. Une conférence décisive se tient le 5 septembre, en présence du roi, entre ses ministres et les envoyés de Venise et de la Savoie. Tandis qu'une armée sera réunie dans le pays messin en vue d'une diversion sur le Rhin, le connétable de Lesdiguières en préparera une autre dans la Bresse, qui se joindra aux troupes du duc Charles-Emmanuel et opérera dans le nord de l'Italie contre Gênes et les frontières occidentales du Milanais. La conquête de la Valteline reste cependant l'objet principal de la campagne ; elle se fera sous la conduite d'un général français et aux frais communs des alliés, avec trois régiments suisses, trois grisons, des troupes détachées de la Bresse et des renforts fournis par Venise. En dépit des intrigues du maréchal de Bassompierre et du marquis de Créquy, Cœuvres, grâce aux sollicitations de son secrétaire Mesmin, obtient le commandement des forces alliées dans la région des Alpes rhétiques<sup>68</sup>.

---

<sup>65</sup> Ulysse de Salis-Marschlins (1594-1674), frère de Rodolphe, lt-colonel, puis colonel du régiment de son nom en Valteline. Il laissa des *Mémoires* écrits en italien et édités en 1931, où il donne des détails sur ses missions et ses campagnes militaires. Georges Jenatsch (1596-1639), de la Ligue des Dix-Droitures, ancien pasteur, qui joua un rôle important dans son pays comme chef du parti anti-autrichien.

<sup>66</sup> Rott, III, pp. 740 et suiv.

<sup>67</sup> Ibidem, p. 748.

<sup>68</sup> Ibidem, p. 751 et suiv.

Il restait à convaincre le Corps helvétique de mobiliser les levées qu'on attendait de lui.

Sur la proposition de Cœuvres et de Miron, les députés se retrouvent en une diète générale à Soleure, les 26 et 27 septembre <sup>69</sup>. Zurich, Berne, Uri et Fribourg estiment que la demande du roi n'a rien de contraire à l'alliance et sont d'accord de fournir des troupes. Les autres cantons en référeront à leurs autorités, qui devront envoyer leur réponse jusqu'au 6 octobre. Sans l'attendre, les ambassadeurs de Louis XIII, profitant des bonnes dispositions des deux grands Etats évangéliques, leur font signer à chacun la promesse d'un régiment. Comme il convient cependant d'attirer aussi un contingent catholique, de manière que l'Escorial et le Vatican ne puissent reprocher aux alliés leur entente avec les seules puissances réformées, une demande est adressée aux Dizains valaisans.

Le roi leur écrit et ses représentants en Suisse les invitent à venir conférer avec eux à Soleure. Les colonels Ambyel et Fromb sont désignés pour cette mission et, avec l'approbation de Sa Grandeur l'évêque et des conseils, discutent et signent la capitulation d'un régiment de mille hommes, dont ils perçoivent les sommes d'enrôlement. Une diète convoquée à Sion le 5 octobre ratifie les engagements pris par ses délégués « sous condition que le Colonel et les Capitaines soient avertis par le présent que, si on exigeoit d'eux autre chose contraire à l'alliance, ou de se laisser employer dans les Trois Liges ou en Valteline, ils n'y consentent, à moins que les XIII Cantons de la Confédération, ou leur majorité ne s'y prêtent aussi ».

La diète délibère encore sur une sollicitation de même nature qui lui est parvenue de la Savoie. « Sont lues missives de S. A. le duc de Savoie, par lesquelles il demande, en vertu de notre alliance réciproque, une levée de 2.000 hommes. La Haute Assemblée, considérant ces temps critiques..., décide que sera écrit à S. A. le duc pour le prier de vouloir se contenter de 800 hommes ajoutés aux 400 de notre nation, qui sont déjà à son service, jusqu'à ce que la patrie commune, la Confédération, soit délivrée des menées sur ses frontières, et aussi l'inviter à payer les pensions à teneur des traités. »

Le recès ajoute : « Dits délégués Ambyel et Fromb ont remis à Messieurs les Hauts Seigneurs une pension générale que les ambassadeurs de France leur ont fait payer... <sup>70</sup> »

Ainsi Cœuvres et Miron voient leurs efforts récompensés puisqu'ils ont pu obtenir les trois régiments suisses prévus. D'autre part, les trois régiments grisons sont en bonne voie de formation.

<sup>69</sup> E.A., N° 333.

<sup>70</sup> Courten, vol. III, pp. 791 et suiv. ; Ghika, pp. 123-4 ; Grenat, p. 232.

Rodolphe de Salis, rassemblant les nombreux exilés de son pays, en prépare un sur les frontières de Zurich, tandis que les capitaines Brügger et Schauenstein, rappelés de France, recrutent et mobilisent dans les Trois Ligues, avec des armes et des subsides que leur fournissent la France et Venise<sup>71</sup>.

Suivant le plan élaboré par les alliés, la campagne doit s'ouvrir dans la seconde quinzaine d'octobre. Cœuvres attend encore l'arrivée du comte Jean de Vaubecourt et du chevalier Jacques de Haraucourt<sup>72</sup> qui doivent lui amener de la Bresse 1.200 hommes et 400 arquebusiers, cependant que Du Mesnil, breveté de commissaire général des vivres, remplit les magasins qu'il a installés à Zurich, et que Pierre Malo, l'un des contrôleurs des Ligues<sup>73</sup>, est chargé de l'intendance des finances.

Un dernier problème se pose au général français : la libre disposition des passages que détiennent les Waldstaetten, tant sur leur propre territoire que dans les bailliages, en particulier dans celui de Sargans. Après de vaines protestations et sous la menace de représailles, les députés catholiques finissent par la lui accorder, mais prennent la précaution de s'excuser, en vertu de l'« *Erbvereinigung* », auprès du gouverneur de Milan, duc de Feria, et de l'archiduc Léopold, en invoquant la contrainte dont ils sont l'objet<sup>74</sup>.

Avant d'avoir reçu leur réponse définitive, Cœuvres décide d'ouvrir les hostilités. Le 24 octobre, Rodolphe de Salis, dont le régiment est prêt à partir, reçoit l'ordre de pénétrer dans la seigneurie de Mayenfeld et de s'emparer de la position du Luziensteig. L'opération réussit au-delà de toutes les prévisions ; non seulement le Steig est occupé, mais Salis s'empare encore de la ville et du château de Mayenfeld, de Flaesch, du Pont du Rhin, de Malans et des gorges qui donnent accès dans le Praetigau. Secondé par l'ingénieur français Du Landé, il fait édifier des ouvrages de défense pour se garantir d'une surprise de la part de l'archiduc, et attendre en sécurité le gros de l'armée d'invasion, dont sa troupe constitue l'avant-garde<sup>75</sup>.

---

<sup>71</sup> Andreas Brügger, de Mayenfeld, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, capitaine en France au régiment de Hessi, colonel du régiment de son nom en Valteline. Rodolphe de Schauenstein, capitaine en France au régiment Gallati, puis aux Gardes suisses, colonel du régiment de son nom en Valteline, chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

<sup>72</sup> Jean de Nettancourt, comte de Vaubecourt, maréchal de camp français dans l'armée de Valteline. Jacques de Longueval, seigneur de Haraucourt, attaché à l'ambassade extraordinaire du marquis de Cœuvres, maître de camp, puis maréchal de camp dans l'armée de Valteline.

<sup>73</sup> Pierre Malo, contrôleur général aux Ligues suisses, intendant général en l'armée de Valteline.

<sup>74</sup> Rott, III, pp. 772 et suiv.

<sup>75</sup> Sprecher, pp. 478 et suiv. ; Salis, pp. 200 et suiv. ; Rott, III, pp. 784 et suiv.

Dans cet intervalle, les autres régiments se concentrent sur les bords du lac de Zurich et de la Limmat. Les Zurichoïses ont à leur tête le colonel Gaspard Schmid et les Bernois, Nicolas Diesbach <sup>76</sup>. Chaque régiment est composé de cinq compagnies de 200 hommes, avec un petit état-major. Les Valaisans manquent encore à l'appel général ; ils vont arriver avec plus de vingt jours de retard.

Tant s'en faut pourtant que Hans Fromb, plus connu sous le nom de Angelin Preux, colonel au haut de la Morge et chancelier de l'Etat <sup>77</sup>, n'ait déployé la plus grande activité pour mettre sur pied le régiment dont il a reçu le commandement, tandis que son collègue Ambyel rejoint le sien en Savoie. Il a dû compter avec la pauvreté du pays, les hésitations de Sa Grandeur l'évêque et de la diète, et les menées contrariantes des « espagnolisés ». Vers le 25 octobre, ses cinq compagnies sont enfin constituées <sup>78</sup> : elles ont pour capitaines Pierre In-Albon, Antoine Stockalper, les deux frères Pierre et Jean Riedmatten, et François Courten. Preux s'est adjoint en second, avec le grade de lieutenant du colonel, son beau-fils, Etienne Courten, frère de François <sup>79</sup>.

<sup>76</sup> Zur-Lauben, vol. VI, p. 352 ; Sprecher, p. 484.

<sup>77</sup> Angelin de Preux († 1644 ?) apparaît sous la dénomination allemande de *Hans Fromb* dans les recès cantonaux et fédéraux, et signe lui-même *Johannes Fromb* en sa qualité de chancelier d'Etat. Son prénom *Angelin* provient du diminutif allemand *Hennslin* francisé. Esprit aux tendances libérales, il joua un rôle important en politique valaisanne dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il fut capitaine (1608) et grand châtelain du dizain de Sierre (1616-1628), gouverneur de Monthey, colonel au-dessus de la Morge (1623), chancelier d'Etat de 1622 à 1626, et, avec l'agrément du roi Louis XIII, fut nommé par la diète valaisanne colonel du régiment valaisan qui servit en Valteline d'octobre 1624 à fin février 1627. Cette charge ne l'empêcha pas de paraître, pendant cette période, aux diètes valaisannes et fédérales, et de remplir des missions auprès de l'ambassadeur Miron, du duc de Feria, et des cantons suisses. S'il commanda effectivement son régiment en 1625, il en fut absent pendant onze mois de 1626, et le licenciement se fit sous la surveillance des délégués Pierre Allet et Jean de Montheis. Ces précisions permettent d'éclaircir les doutes ou les divergences de Grenat (p. 232), de Graven (p. 127) et de Ghika (p. 140, note 311) sur la personne de Hans Fromb, alias Jean (Angelin) Preux. Cf. aussi A. Ctn, papiers de Preux ; Rivaz, pp. 355 et 400.

<sup>78</sup> Le Régiment de Preux, d'après la capitulation, devait comprendre 1000 hommes répartis en cinq compagnies de 200 hommes, comme les autres régiments suisses et grisons, mais n'en eut jamais plus de 950 et fut réduit à 700 hommes au début de 1627. Les chiffres de Grenat (p. 232) et de Rivaz (p. 355) sont de pure fantaisie. Il convient aussi de signaler que contrairement à Grenat, suivi par Graven (p. 127, note 1), ce fut le marquis de Cœuvres, et non le maréchal de Bassompierre, qui dirigea, comme général en chef, la campagne de Valteline, de 1624-1627. Cf. Zur-Lauben, vol. VI, p. 353 ; A. Ctn, papiers de Preux ; *Documents de Courten*, Metz, 1887, No 40 ; Sprecher, p. 484 ; Marinelli, p. 117, où Preux est désigné par *Prus*, et où les noms des capitaines sont méconnaissables ; il se garde au reste d'indiquer ses sources.

<sup>79</sup> Les deux frères Pierre et Jean de Riedmatten étaient les fils de Jean, qui fut capitaine au service de France, en Lorraine, et de Catherine Hallen-



A l'aube du 28 octobre 1624, le Régiment valaisan quitte Sion. Bannières déployées et tambours battants, il prend la direction de Martigny. Son itinéraire, après le pont de St-Maurice, passe par le pays de Vaud, les cantons de Fribourg et de Berne, suit la vallée de l'Aar, remonte la Limmat jusqu'à Zurich, se continue par Lachen, Niederurnen et les rives du lac de Wallenstadt. C'est une troupe formée d'éléments disparates et assez peu disciplinés, qui ne permet guère de préjuger favorablement de son avenir. Ses quelques mille hommes ne savent pas très bien le rôle qu'on leur réserve. Il s'agit bien de combattre pour le roi de France, mais le bruit court que la nouvelle guerre est anticatholique et qu'elle menace les intérêts de la vraie religion. Le nonce Scappi, appuyé par le marquis d'Ogliani, ambassadeur d'Espagne qui a succédé à Casati décédé, y est nettement hostile ; il est intervenu auprès des cantons de l'ancienne confession pour les dissuader de prêter leur concours aux desseins du roi, les incitant au contraire à s'y opposer par tous les moyens, sous peine d'une excommunication. Il les a si bien convaincus que leurs délégués, réunis à Sion, du 28 au 31 octobre, dans le but de renouveler l'alliance de 1533, arrivent à éveiller les scrupules de l'évêque Jost et des autorités valaisannes. Une lettre est envoyée au colonel Preux et à ses capitaines, leur enjoignant d'interrompre momentanément leur marche. Elle les atteint à Berthoud. Ils en font part, le 8 novembre, à l'ambassadeur Miron et lui exposent l'ambiguïté de leur situation. Miron en conçoit beaucoup d'inquiétude et dépêche à Sion le secrétaire-interprète Wallier. Son intervention s'avère efficace. L'évêque et les chefs des Dizains reviennent à leur

---

barter. Cf. *Almanach généalogique suisse*, vol. VI, 1936, pp. 566, 569, 577. Registre généalogique de la famille de R. aux A. Ctn, section : généalogies, pp. 16 et 17. — Antoine Stockalper, fils d'Antoine-Michel et d'Anne Allet, petit-fils de Pierre, baillif de 1546 à 1547, et de 1552 à 1553, fut une personnalité active et remuante dans la politique valaisanne du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Il fut député de Brigue à la diète du pays, et revêtit les fonctions de gouverneur de Saint-Maurice, avant de s'engager comme capitaine dans la campagne de Valteline. Il prit le parti de l'évêque Hildebrand Jost dans ses luttes politiques contre les dirigeants de l'époque, qu'influençaient fortement les idées de la Réforme, soutint les Jésuites appelés en Valais, et, tout en ménageant l'alliance de la France, favorisa les intrigues du gouverneur de Milan, duc de Feria, et des agents espagnols envoyés dans la vallée du Rhône. Ses menées équivoques provoquèrent son arrestation et sa condamnation à mort en novembre 1627. Cette sentence excessive, pour ne pas dire injuste, s'explique par les troubles à la fois politiques et religieux qui agitaient alors le pays et avaient exaspéré les esprits. Quoi qu'il en soit, Stockalper a trouvé de nos jours un défenseur ardent et convaincu dans Graven : *Réhabilitation du capitaine A. Stockalper*, Sion, 1927. Cf. Rott, IV, 1, pp. 438-9 ; Grenat, pp. 52 et suiv. — François et Etienne de Courten, fils d'Antoine de Courten, grand-châtelain du dizain de Sierre et gouverneur de Monthey, et de Pétronille Louisy, morts l'un en 1661, l'autre en 1651. Etienne épousa en premières noces en 1620 Christine de Preux, fille du colonel Angelin et de Marie Du Fay, sa femme. Cf. *Généalogie de Courten*, Metz, 1885, pp. 18, 19, 84, 130. A noter que les deux frères Courten sont appelés encore « Curto » dans les papiers militaires de l'époque.

première résolution, et le régiment est autorisé à poursuivre son chemin <sup>80</sup>.

Sur ces entrefaites Cœuvres a reçu à Soleure la nouvelle des premiers succès remportés par Salis et Landé dans la seigneurie de Mayenfeld. Il se rend incontinent à Zurich, où il passe en revue les régiments bernois et zurichoïis, ainsi que les troupes amenées par Vaubecourt. Il y trouve aussi les deux commissaires alliés qui doivent le seconder dans la campagne : le chevalier Charles de Crans de Beausses, pour la Savoie, et le « cavaliere » Alvisé Valaresso, pour Venise. Prenant avec lui une partie du régiment de Vaubecourt et quelques cavaliers, Cœuvres se dirige sur les Grisons, dont il franchit la frontière le 10 novembre. Bernois et Zurichoïis le suivent et l'armée se concentre au camp de Jenins, où arrivent aussi les compagnies levées dans les Lîgues par les colonels Brügger et Schauenstein. Des hérauts, aux ordres du maître de camp Jacques de Haraucourt, lieutenant de Cœuvres, sont envoyés dans le Praetigau et dans les Dix Juridictions pour inviter la population à se soulever et à collaborer à l'entreprise des alliés. Au 15 novembre, l'armée d'invasion serait prête si les Valaisans daignaient apparaître <sup>81</sup>.

Depuis Berthoud, le régiment du colonel Preux a repris sa marche, et atteint Zurich, non sans avoir perdu une partie de ses effectifs. Des émissaires des cantons catholiques l'ont harcelé le long de son chemin, et, par leurs remontrances, ont réussi à provoquer de nombreuses désertions. Après avoir complété leur armement et s'être approvisionnés dans les magasins alliés, les hommes qui restent s'avancent à petites journées sur les Grisons. A Lachen, sur territoire schwyzoïis, 200 d'entre eux cédant à la propagande adverse refusent d'aller plus loin, en dépit des instances de leur colonel et de leurs capitaines. La colonne diminuée d'autant parvient à Ragaz, où se manifestent de nouvelles hésitations. À la demande de ses officiers, Preux se rend, avec une petite escorte, au camp de Jenins dans le but de s'informer de l'état réel des choses, d'interroger les chefs alliés, et de savoir en particulier si cette expédition de Valteline peut porter un préjudice à la cause catholique. Cœuvres, las de ces atermoiements, ne lui laisse pas le temps de pousser bien loin ses investigations ; sans autre forme de procès, il le fait arrêter et le menace de pendaison si, dans les trois jours, le régiment valaisan n'apparaît pas. Il n'en faut pas moins pour contraindre la troupe récalcitrante à se soumettre et à remplir ses engagements <sup>82</sup>.

<sup>80</sup> Ghika, pp. 123-125 ; E. A., No 339 ; Rott, III, pp. 798-801.

<sup>81</sup> Rott, pp. 796-798.

<sup>82</sup> Sprecher, p. 484, en particulier note 51, d'après B. Anhorn ; Rott, III, p. 798.

L'armée alliée compte alors environ 8.000 hommes, soit 6 régiments suisses et grisons commandés par les colonels Schmid, Diesbach, Preux, Salis, Brügger et Schauenstein, des milices locales, 2.000 Français aux ordres du maréchal de camp de Vaubecourt, dont 400 cavaliers sous le colonel de Thiange.

Le 19 novembre, Cœuvres lève son camp de Jenins, laisse des postes sur le Luzinsteig, et s'avance sur Coire où il a fait convoquer un « Bundestag ». Les députés grisons sont appelés à prendre fait et cause en faveur de la France et de ses alliés. D'abord hésitants, ils finissent par céder. Le pacte des Trois Ligues est renouvelé, ainsi que l'alliance avec le Roi Très Chrétien ; les traités de Milan et de Lindau sont annulés, et celui de Madrid, reconnu ; une amnistie générale est proclamée. Aucun obstacle ne s'oppose plus à l'ouverture des hostilités <sup>83</sup>.

Cœuvres hésite cependant à s'aventurer dans les vallées alpêtres au moment où va débiter la mauvaise saison, mais le commissaire vénitien Valaresso préconise instamment une action immédiate. Sur sa proposition, un conseil de guerre est réuni ; il décide de surprendre l'ennemi par une marche rapide, avant que les neiges n'obstruent les voies de pénétration. Le régiment de Salis est envoyé en avant-garde et s'ébranle le 25 novembre. Laissant à Haraucourt, nommé maréchal de camp, le soin de veiller sur la seigneurie de Mayenfeld et la ville de Coire avec les régiments Diesbach et Brügger, Cœuvres s'achemine, le 26, vers l'Albula et entre dans l'Engadine. Il en confie la garde à Preux et Schauenstein et atteint Poschiavo le 29. La Basse-Engadine et le Münstertal chassent leurs oppresseurs autrichiens et embrassent la cause des alliés <sup>84</sup>.

La Valteline n'est toujours occupée que par les troupes du marquis de Bagni, général d'Urbain VIII. Peu nombreuses, elles sont disséminées le long de l'Adda et tiennent garnison dans les principales localités, du fort Fuentès à Bormio. Jusqu'au dernier moment, malgré les avertissements du nonce Scappi, Bagni n'a pas cru aux intentions agressives des alliés. Lorsqu'il apprend que ceux-ci sont arrivés à Poschiavo, il ne lui reste plus qu'à se rendre à l'évidence. Il dépêche un émissaire à Cœuvres : en cas d'invasion, il fera appel aux troupes espagnoles du comte Serbelloni <sup>84</sup>, que le duc de Feria a eu la précaution de rassembler au nord du lac de Côme. D'un autre côté, les Valtelins influents envoient un message au général français : ils le prient de ne pas les remettre sous la domination

<sup>83</sup> Sprecher, pp. 486-7 ; Salis, p. 205 ; Martinelli, pp. 44-45 ; Rott, III, p. 800.

<sup>84</sup> Comte Giovanni Serbelloni, maître de camp d'un régiment en Valteline pour le roi d'Espagne, commandant en chef les troupes chargées de défendre l'entrée sud du comté de Chiavenna ; plus tard, commissaire général en Italie, général d'artillerie, gouverneur du Montferrat, et enfin maître de camp général en Flandre ; mort en 1638.

des Grisons, mais de préférence, sous celle de la France ou d'un autre prince catholique.

Esprit indécis et médiocre stratège, Cœuvres se sent très perplexe en face de ces menaces et de ces ouvertures. Il songe un instant à revenir sur ses pas. D'autre part, quel plan de campagne convient-il d'adopter ? Vaut-il mieux marcher directement sur Tirano, ou bien, par la Maloja, pénétrer dans le comté de Chiavenna ? L'impétueux Valaresso intervient de nouveau et son opinion prévaut dans le conseil de guerre : la marche sur Tirano est approuvée comme plus rapide et d'un effet immédiat <sup>85</sup>.

Une première difficulté se présente. L'accès de la Valteline, au-delà de Brusio, est fermé par le fort de Piattamala, et l'on manque d'artillerie. Salis, contre l'avis de Vaubecourt, se fait fort d'emporter la position. Guidé par des habitants de la région, il réussit à s'approcher de l'ouvrage et à surprendre les défenseurs par le feu meurtrier de quelque trois cents mousquets. Piattamala capitule ; une petite garnison grisonne et française y est installée <sup>86</sup>. Ce succès aussi rapide qu'inespéré ranime le courage de Cœuvres, qui appelle à lui Preux et Schauenstein ; l'armée réunie traverse la montagne et descend dans la vallée de l'Adda ; elle avance sans coup férir jusqu'aux abords de Tirano. La place est défendue par le marquis de Bagni. Les dispositions sont prises pour l'investir en attendant les pièces d'artillerie que doivent amener les Vénitiens. Les papalins tentent plusieurs sorties, mais ils ne peuvent rien contre un adversaire supérieur en nombre. Bagni, retiré dans la citadelle, fait canonner les assaillants et leur tue quelques hommes. Sommé de se rendre, il répond fièrement qu'il mourra plutôt que de capituler. Cependant les alliés mettent en position quelques obusiers et le bombardement commence. Après vingt décharges, les assiégés jugent toute résistance inutile et arborent le drapeau blanc. En considération du pape, Cœuvres leur accorde les conditions les moins sévères ; ils peuvent se retirer avec armes et bagages <sup>87</sup>. Bagni quitte Tirano amenant avec lui Robustelli et d'autres chefs rebelles. Les officiers grisons en conçoivent une indignation légitime, mais, nous dit dans ses *Mémoires* Ulysse de Salis, frère du colonel Rodolphe : « Nous mangions du pain français, force nous était d'user de patience <sup>88</sup>. » La compagnie de Contresson du régiment de Vaubecourt est mise en garnison dans la citadelle, et, dans la place, la compagnie valaisanne d'Antoine Stockalper. Puis, sans rencontrer de résistance, l'armée se remet en marche. Elle atteint Sondrio qu'elle occupe le 19 décembre. Le comte Serbelloni, que le duc de Feria a envoyé au

<sup>85</sup> Salis, p. 205 ; Sprecher, p. 489 ; Rott, III, p. 802.

<sup>86</sup> <sup>87</sup> Salis, pp. 206-210 ; Rott, III, pp. 806-7.

<sup>88</sup> Salis, p. 210.



**Le Colonel Angelin de Preux**

*Portrait original en possession de M. François de Preux, Sierre*

secours des papalins, arrive trop tard, et, se sentant trop faible pour attaquer les alliés, il revient sur ses pas en protégeant la retraite des troupes de Bagni<sup>89</sup>.

Malgré les succès qu'il vient de remporter, Cœuvres n'est pas rassuré sur sa situation qui se révèle des plus précaires. Son armée, échelonnée du Luzinsteig à la vallée de l'Adda, peut être attaquée d'un moment à l'autre par les Autrichiens du duc Léopold, et coupée de ses communications. A cela s'ajoute que le trésor royal fait attendre les sommes destinées à la solde des hommes et que Venise n'est guère pressée de fournir les renforts et les subsides qu'elle a promis. De plus, le service de l'intendance laisse à désirer, car Du Mesnil, chargé des approvisionnements, se dérobe à ses responsabilités. C'est en vain aussi que l'on attend des nouvelles des diversions prévues sur le Rhin et dans le Piémont, alors qu'un retour offensif venant du nord ou du sud est fort à craindre<sup>90</sup>.

Comme ses soldats ont besoin de repos, le général français les fait camper pendant quelques jours autour de Sondrio, où des compagnies zurichoises forment la garnison. Le 26 décembre, il s'avance sur Berbenno et pousse des reconnaissances vers « Bocca d'Adda » (bouche de l'Adda)<sup>91</sup>. Ses éclaireurs et des espions lui apprennent que le comte Serbelloni a jeté des troupes sur les bords du lac Mezzola, à l'entrée du comté de Chiavenna, qu'il se retranche dans les petites localités de Vercejo, Campo et Novate, et que la garnison papaline de Chiavenna a été renforcée de contingents espagnols. Ces nouvelles refroidissent l'ardeur agressive de Cœuvres. Il estime téméraire de tenter une entreprise trop difficile au cœur de la mauvaise saison, et, contre l'avis de Valaresso, il décide de rebrousser chemin. Laissant des avant-postes autour de Sondrio, il regagne Tirano avec les régiments de Vaubecourt, Salis, Schauenstein, et les compagnies, qui lui restent, de Preux et Schmid.

Le comté de Bormio, aux sources de l'Adda, paraît de conquête facile. Il n'est défendu que par quelques petits postes papalins, coupés de toutes communications avec Milan, et les habitants de la contrée ne cachent pas leurs sympathies pour la cause alliée. Une tentative de ce côté-là ne peut qu'aboutir à un heureux résultat. Bormio occupé, les arrières de l'armée seront assurés lorsque l'on marchera sur le comté de Chiavenna avec les renforts attendus de Venise.

Salis et l'ingénieur français Du Landé sont envoyés en avant. Ils remontent la vallée, sont arrêtés près de Cepina par un fortin, dont ils s'emparent, et débouchent dans la petite plaine de Bormio, où ils attendent l'arrivée d'une partie de l'armée. La place est

<sup>89</sup> Sprecher, pp. 496-7 ; Salis, p. 210.

<sup>90</sup> Rott, III, pp. 816 et suiv.

<sup>91</sup> Sprecher, p. 497.

défendue par une garnison aux ordres du colonel Cauti et du major Scotti ; elle est protégée par plusieurs forts, dont l'attaque exige de l'artillerie. Cœuvres en amène le 12 janvier. Il assigne leur rôle à ses différentes unités et met en batterie ses pièces. Le bombardement dure plusieurs jours ; l'ennemi se défend avec opiniâtreté. Le 17, Bormio capitule. Les compagnies valaisannes In-Albon et Riedmatten cadet sont appelées à y tenir garnison et le reste des troupes redescend sur Tirano. Le colonel Preux, qui n'a plus avec lui que les compagnies Courten et Riedmatten aîné, y retrouve celle d'Antoine Stockalper<sup>92</sup>.

#### IV. La Guerre dans la Valteline. Opérations contre le comté de Chiavenna.

L'invasion de la Valteline a surpris les cantons catholiques et les a placés dans une situation fort embarrassante. Leurs intérêts religieux et les traités les rapprochent étroitement de l'Espagne et de l'Autriche, qui ne cessent de les menacer de représailles, lorsqu'ils font un geste en faveur de la cause des alliés. D'un autre côté, l'alliance de 1602 avec la France leur impose des obligations que Richelieu, par le canal de Miron, leur rappelle en termes sévères. Dans le but de justifier leur attitude contradictoire au cours des derniers événements, ils envoient des ambassades à Paris, à Milan et à Innsbruck. Les deux délégués, de Soleure et de Fribourg, accrédités auprès de Louis XIII, sont reçus avec bienveillance et des marque de distinction, mais c'est en vain qu'ils s'efforcent d'obtenir un armistice, ainsi que le leur prescrivent leurs instructions. A la suite des heureuses nouvelles qui sont arrivées de Valteline, le roi et Richelieu sont plus résolus que jamais à poursuivre leurs conquêtes<sup>93</sup>.

Mais tandis que l'on discute à Paris, le nonce Scappi et le marquis d'Ogliani multiplient leurs interventions dans les diètes successives qui réunissent les députés catholiques au cours des derniers mois de 1624 ; ils tâchent en particulier de provoquer la fermeture des passages par lesquels l'armée de Cœuvres reçoit des renforts et ses approvisionnements. Cette expédition de Valteline est dirigée avant tout contre le saint-père dont on lèse les droits, déclare Scappi à Lucerne, le 18 décembre, et d'Ogliani de renchérir : « Vous devez savoir qu'un Africain ou un Indien catholiques vous sont plus apparentés qu'un Suisse hérétique ; rejetez les expressions pernicieuses de « *libertà di coscienza* » et de « *ragione* »

<sup>92</sup> Salis, p. 212 ; Sprecher, pp. 499-500 ; Rott, III, pp. 819-20.

<sup>93</sup> Rott, III, pp. 853 et suiv.

di stato », sorties des abîmes de l'enfer. » Un message de l'ambassadeur Miron expose à l'assemblée les raisons péremptoires qui ont incité le roi à intervenir par les armes : Sa Majesté ne vise qu'à faire exécuter le traité de Madrid, en sauvegardant les intérêts de la religion catholique dans la vallée de l'Adda<sup>94</sup>. Quelques jours plus tard, les Valaisans, dans leur diète de Noël, renouvellent leur fidélité aux princes alliés et votent une nouvelle levée en faveur du duc de Savoie<sup>95</sup>.

A Rome, les succès de Cœuvres provoquent l'indignation d'Urbain VIII, dépité d'avoir été joué par le Roi Très Chrétien et ses représentants en Suisse. L'Escurial ne réussit pas pour autant à obtenir une sentence d'excommunication contre Louis XIII, ou, au moins, contre son général en Valteline. Résolu cependant à protester contre l'affront fait à ses armes, le saint-père dépêche à la cour de France son camérier secret, Bernardino Nari, en lui assignant une triple tâche : exiger un châtiment exemplaire pour Cœuvres, solliciter la conclusion d'un armistice de deux ou trois mois, demander la restitution du dépôt des forts de l'Adda. Après de laborieuses discussions, l'envoyé papal n'obtient qu'un armistice de deux mois limité au comté de Chiavenna<sup>96</sup>.

Cœuvres en est avisé officiellement, mais une lettre secrète l'autorise néanmoins à ne pas différer une entreprise sur Chiavenna, s'il la croit opportune et immédiatement réalisable. Ces instructions concordent avec les plans qui viennent d'être élaborés dans l'état-major allié à Tirano, où l'on est décidé à attaquer le comté de Chiavenna.

Haraucourt reçoit l'ordre de laisser la garde du Steig et de la seigneurie de Mayenfeld au régiment bernois Diesbach et à des milices locales, et de passer en hâte le Splügen avec Brügger ; il sera appuyé, du côté de la Maloja, par le régiment Schauenstein et quatre compagnies conduites par le lieutenant-colonel Ulysse de Salis. Ces mouvements sont exécutés avec précision et, le 10 février déjà, la place de Chiavenna capitule mais les assaillants ne peuvent empêcher que la garnison hispano-papaline ne se retire dans la citadelle, imprenable sans quelques pièces d'artillerie<sup>97</sup>.

Tandis que son lieutenant réussit dans sa mission, Cœuvres quitte Tirano le 5 février et vient établir son camp, avec la majeure partie de son armée, à Traona. Grâce aux instances de Valaresso,

<sup>94</sup> E. A., V, No 348. Marc Claude de Rye, marquis d'Ogliani, piémontais qui passa du service de S. A. le duc de Savoie à celui de S. M. Catholique ; ambassadeur extraordinaire d'Espagne auprès des cantons catholiques (1624-1632), successeur de Girolamo Casati, mort en mai 1624.

<sup>95</sup> Courten, III, p. 799.

<sup>96</sup> Rott, III, pp. 827 et suiv.

<sup>97</sup> Martinelli, pp. 59-60 ; Salis, p. 213 ; Sprecher, pp. 501-3.



des renforts vénitiens sont arrivés du Bergamasque par le col d'Aprica : 2.500 fantassins aux ordres du colonel Pierre Milander et de Nicolas Gualdo, un Allemand au service de la Sérénissime, quatre escadrons sous le commandant Antonini, des compagnies d'Albanais et de l'artillerie<sup>98</sup>.

Les Espagnols, cependant, ont eu le temps de se retrancher fortement à l'entrée du comté de Chiavenna. Leur position principale est à Riva, au nord du petit lac Mezzola ; ils ont en outre des avant-postes à Novate, Campo et Vercejo. Leurs communications avec Milan sont assurées, sous la protection du fort Fuentès, par la rive droite du lac de Côme. Ils sont environ 3.000 hommes aux ordres du comte Serbelloni.

De Traona, Cœuvres fait partir des reconnaissances du côté de l'ennemi. Le major Ruinelli et le capitaine Guler, tous deux du régiment de Salis, les dirigent. S'étant avancés jusqu'à Sasso-Corbeio, à quelque distance de Vercejo, ils doivent conclure que les Espagnols occupent en nombre des positions très fortes qu'il est impossible d'enlever par un simple coup de main. Instruit par leur rapport, Cœuvres les rejoint avec le gros de ses troupes, soldats de Vaubecourt et Salis ; les Vénitiens et deux compagnies valaisannes sont à l'arrière-garde. Les nouvelles envoyées de Chiavenna par Haraucourt permettent d'envisager une action en tenaille. Tandis que l'effort principal se fera par le sud, Haraucourt détachera de Chiavenna une colonne assez puissante pour inquiéter les Espagnols au nord et distraire une partie de leurs forces. Des pelotons sont envoyés dans les vals de Ratti et de Codera, sur les hauteurs qui dominent les retranchements ennemis ; ils tenteront d'opérer leur jonction avec ceux venant de Chiavenna.

A la suite d'une attaque bien menée, Vercejo puis Campo sont enlevés, et l'ennemi se retire en désordre sur Novate. Serbelloni embarque même une partie de ses troupes sur le lac Mezzola, et la fait passer sur la rive opposée. Mais les vainqueurs, au lieu de pousser à fond leur attaque et d'occuper les retranchements abandonnés par les Espagnols, se débandent et ne songent plus qu'à jouir de leur succès et à faire du butin. Serbelloni profite de la nuit pour rallier ses hommes et, le lendemain, il réussit à reprendre Campo et à s'y fortifier plus efficacement. Il peut aussi se retourner contre la colonne d'Ulysse de Salis qui avance de Chiavenna, et la tenir en respect. Attaques et contre-attaques ont lieu les jours suivants, sans amener de résultats décisifs. Les morts et les blessés sont aussi nombreux dans l'un que dans l'autre camp. Les alliés doivent se contenter d'élever des retranchements entre Vercejo et Campo, où ils établissent leurs avant-postes. Dépité de son

---

<sup>98</sup> Salis, p. 214 ; Sprecher, pp. 503-5.

demi-échee, Cœuvres revient sur Troana avec le gros de ses troupes <sup>99</sup>.

Sur ces entrefaites, Haraucourt poursuit le siège du château de Chiavenna. On l'autorise à appeler à lui le régiment bernois de Diesbach, qui est remplacé au Luzinsteig et dans la seigneurie de Mayenfeld par les régiments grisons des colonels Schmid de Grüneck, de la Ligue grise, et Jean Sprecher, de la Ligue des Dix-Juridictions. On lui envoie aussi, par la Bernina et la Maloja, des pièces d'artillerie dont l'acheminement est confié à l'ingénieur français La Boussière. Le château de Chiavenna est défendu par le maître de camp papalin Annibal Margaruzzi et le capitaine Trussa, avec une compagnie espagnole. Après deux jours de bombardement, les assiégés capitulent le 9 mars 1625 ; ils sont autorisés à rejoindre les leurs à Riva <sup>100</sup>.

Si l'occupation de Chiavenna cause la plus vive satisfaction à Louis XIII et à son ministre Richelieu, elle leur attire, par contre, les remontrances d'Urbain VIII ; à juste titre, puisque l'armistice convenu débutait le 16 février. Le Vatican entend avoir des explications et envoie à Paris, en qualité de légat *a latere*, le cardinal Barberini, neveu du pape <sup>101</sup>. Plutôt que de retomber dans des négociations stériles, qui ne tendent qu'à différer la solution du conflit valtelin, le Louvre consent à renouveler la trêve de deux mois escamotée par Cœuvres. Aussi bien tous les passages grisons sont maintenant fermés aux Espagnols, et l'armée de la Ligue, cantonnée dans des vallées alpestres aux ressources limitées, a besoin de se refaire, de recevoir des renforts et de compléter ses approvisionnements. Mesmin, que Cœuvres a envoyé à la cour, vient de présenter un rapport peu rassurant, malgré les succès obtenus.

La dépêche annonçant le nouvel armistice conclu à Paris est remise à Cœuvres le 7 avril, au moment où il s'apprête à reprendre les opérations contre Serbelloni, à la suite de coups de mains exécutés par ses lieutenants <sup>102</sup>. Le capitaine Rouvroy de Saint-Simon, par une marche audacieuse sur les hauteurs, s'est emparé du petit château de Codera, qui domine Novate ; le sergent-major Ruinelli l'a rejoint, et bien qu'il n'ait pas réussi à occuper la position de la Montagnola, au-dessus de Riva, il a établi dans les alentours des avant-postes menaçants pour l'ennemi. Avec quelques embarcations de fortune, le capitaine Jenatsch a traversé le lac Mezzola, et a semé le désarroi dans les retranchements de l'Archetto. Haraucourt et Ulysse de Salis, le long de la Mera, ont battu des détachements espagnols envoyés à leur rencontre, puis

<sup>99</sup> Martinelli, pp. 60-62 ; Salis, pp. 216-7 ; Sprecher, pp. 506-8.

<sup>100</sup> Rott, III, p. 822, note 6 ; Sprecher, pp. 510-511.

<sup>101</sup> Rott, III, pp. 835-6.

<sup>102</sup> Ibidem, III, p. 838.

sont revenus sur Chiavenna qu'ils ont mis à l'abri de toute surprise<sup>103</sup>.

Mais à tout prendre, la suspension d'armes, imposée par Louis XIII à son général, survient à un moment opportun. La campagne de Valteline menace de durer au-delà de toutes les prévisions, car la diversion escomptée contre le Milanais ne s'est pas produite. Le duc de Savoie et le connétable de Lesdiguières se sont mis en mouvement le jour même où le château de Chiavenna capitulait, mais au lieu de marcher contre la capitale lombarde, ils ont dirigé leurs armées sur la République de Gênes, objet des convoitises du duc Charles-Emmanuel<sup>104</sup>. Cœuvres en est donc réduit à ses seules ressources et ses troupes, échelonnées du Luzinsteig à Bormio et la bouche de l'Adda, sont trop peu nombreuses et cohérentes pour déloger Serbelloni de l'entrée du comté de Chiavenna ; il a un besoin d'autant plus pressant de renforts que la maladie commence à décimer ses soldats : fièvre pestilentielle provoquée par les marais et l'insalubrité du climat. Sur les instances de Mesmin, le roi a fait partir de Bresse le régiment de Normandie, mais les Vénitiens tardent à compléter les effectifs qu'ils ont promis. A Milan, par contre, le duc de Feria, ayant pu retirer une partie des forces qu'il avait massées du côté du Piémont, envoie journellement des secours à Serbelloni.

Cœuvres enfin ne peut plus guère compter sur les cantons suisses. Les protestants hésitent à exposer leurs ressortissants au climat pernicieux de la Valteline et à combler les vides causés dans leurs régiments. Les catholiques se sont laissés séduire par les offres du marquis d'Ogliani et ont accordé au roi d'Espagne une levée de 3.000 hommes à destination de l'Italie ; ils l'autorisent aussi à utiliser le Gothard pour acheminer vers le Milanais des landsquenets recrutés en Souabe<sup>105</sup>. Il est vrai qu'ils n'osent refuser, en contre-prestation, à l'ambassadeur Miron, les passages à travers les baillages des renforts français dirigés sur l'Adda, et une levée de même importance que celle obtenue par l'Espagne, avec la réserve cependant qu'elle ne sera employée qu'à l'intérieur du royaume, à la rigueur contre Gênes, mais en aucun cas en Valteline. Seul Uri consent à ce que le roi se serve où bon lui semblera du régiment qu'il accepte de mettre sur pied<sup>106</sup>.

Cœuvres, au reste, juge prudent de prendre des dispositions sans attendre le résultat des laborieuses négociations de Miron. Au début d'avril, il rappelle à lui le régiment de Schauenstein et les quatre compagnies d'Ulysse de Salis, qui, dans le comté de Chia-

---

<sup>103</sup> Salis, pp. 219-20 ; Sprecher, p. 514.

<sup>104</sup> Rott, III, p. 849.

<sup>105</sup> Ibidem, III, pp. 865-6.

<sup>106</sup> Ibidem, I, p. 870.

venna, ont vainement tenté de surprendre, du côté du nord, le camp ennemi de Riva. Par une marche hasardée et difficile, ces troupes rejoignent les postes établis près de la Montagnola et le château à demi-ruiné de Codera. Les Espagnols escaladent ces hauteurs pour leur barrer la route. Un combat meurtrier s'engage et dure toute une journée ; les chances paraissent égales de part et d'autre, lorsqu'une attaque vivement menée par Melander, de Vercejo sur Campo, force Serbelloni à rappeler ses détachements, laissant la voie libre à Schauenstein et Salis, qui parviennent à Vercejo après avoir perdu beaucoup d'hommes et de bagages<sup>107</sup>.

Quelques jours plus tard apparaissent, au camp de Traona, des renforts que Venise s'est enfin résolue à fournir : les régiments du duc Henri de Candale, du comte Claude de Maugiron et du zurichois Pierre Escher, tous trois au service de la Sérénissime République. Le 18 avril arrive encore, par le col de la Bernina, la moitié du régiment français de Normandie, sous les ordres du baron Louis de La Saludie<sup>108</sup>.

Ainsi, au début du mois de mai, le général français dispose d'une armée de près de 10.000 hommes, mais elle est composée d'éléments disparates et de valeur inégale, dont une partie en outre est employée à la garde des passages alpestres, ou dans les nombreuses garnisons, tandis que Serbelloni, renforcé par de solides lansquenets, commande 5.000 hommes aguerris et concentrés dans des retranchements, que protègent d'un côté, la montagne, de l'autre, les eaux d'un lac. Aussi, bien que la saison s'avance et que l'armistice conclu avec le Vatican échoie le 10 mai, Cœuvres n'est pas pressé de reprendre contact avec l'ennemi. Il faut les instances réunies du roi et du sénat vénitien pour le sortir de son inaction prolongée.

Le 22 mai, une colonne conduite par Ruinelli et Jenatsch est envoyée sur les escarpements de Codera et de la Montagnola, dont les postes abandonnés ont été réoccupés par les Espagnols. Elle doit distraire l'ennemi, pendant qu'autour de Campo se prépare l'attaque principale. Car le conseil de guerre allié, présidé par Cœuvres, a décidé de tenter un suprême effort contre le camp de Serbelloni, et d'y employer toutes les forces disponibles, soit près de 6.000 hommes. La ligne de bataille aura, à sa droite, Salis et Schauenstein ; au centre, Vaubecourt et Normandie avec des pièces d'artillerie ; sur la gauche, l'infanterie vénitienne et la majeure partie de la cavalerie. Les Zurichois, deux compagnies valaisannes et quelques escadrons formeront la réserve. L'action est fixée au

<sup>107</sup> Sprecher, pp. 517-8 ; Salis, pp. 221-24 ; Martinelli, p. 65.

<sup>108</sup> Salis, p. 220 ; Rott, III, p. 840 ; Sprecher, pp. 518-9. — Louis de Briancçon, baron de La Saludie, capitaine au régiment français de Normandie en Valteline.

30 mai ; elle se déclanchera simultanément sur tout le front, le long de la rivière venant du val Codera, et sera dirigée par le général en chef. Serbelloni cependant est informé par ses espions de ce qui se trame chez ses adversaires et des dangers imminents qui le menacent. Il s'empresse de faire venir des renforts de Milan et d'organiser sa défense <sup>109</sup>.

Le 30 mai au matin, Vaubecourt, sans attendre le signal convenu, fait passer la rivière de Codera à une partie de son régiment, qui ne tarde pas à être l'objet d'une vive fusillade de la part de l'ennemi. Il lui envoie le reste de ses hommes, appuyés par Normandie. Mais le nombre des Espagnols ne cesse d'augmenter et le combat devient de plus en plus meurtrier. Etant sans ordres, Vénitiens à gauche et Grisons à droite n'osent intervenir, et lorsque le général Cœuvres apparaît, la bataille est si mal engagée qu'elle n'offre plus aucune chance de succès. L'on doit se borner à sauver les deux régiments imprudemment exposés et, en fin de journée, le gros de l'armée se retire sur Vercejo, Cœuvres et Vaubecourt qui n'ont jamais pu s'entendre, se reprochent mutuellement l'échec cuisant qu'ils viennent de subir, et il faut l'intervention des commissaires Valaresso et de Beausses pour rétablir une entente provisoire entre les deux officiers français. Ulysse de Salis, dans ses mémoires, nous fait le récit détaillé de cette malheureuse affaire, et il conclut tristement : « Telle fut l'issue de cette troisième et dernière occasion que nous avions de battre l'ennemi ; d'une entreprise bien concertée, mais fort mal exécutée, nous devons nous retirer avec des pertes notables, une grande honte, et la ruine de la réputation des armes des princes alliés <sup>110</sup>. »

Cette défaite est d'autant plus sensible dans le camp de la ligue, que, depuis quelques semaines, la maladie y sévit d'une manière plus intense et qu'elle diminue de jour en jour le nombre des hommes valides. Les hôpitaux improvisés de Traona et de Morbegno regorgent de patients, et les morts se multiplient. Les Espagnols, sans doute, sont aussi atteints, mais ils peuvent évacuer leurs malades, par la rive droite du lac de Côme, sur Milan <sup>111</sup>, et, dans le courant de juin, le duc de Feria relève la majeure partie des troupes de Serbelloni par des lansquenets aux ordres du comte Geodefroy de Pappenheim <sup>112</sup>.

L'épidémie n'épargne pas les Valaisans du colonel Preux. Si les deux compagnies restées à Bormio sont à peu près intactes,

<sup>109</sup> Sprecher, p. 520 ; Salis, pp. 225-6 ; Martinelli, pp. 65-66.

<sup>110</sup> Salis, p. 227 ; Martinelli, pp. 66-67.

<sup>111</sup> Salis, pp. 224 et 228 ; Rott, III, p. 878 ; Martinelli, p. 67.

<sup>112</sup> Godefroy-Henri, comte de Pappenheim, colonel du régiment allemand de son nom au service de l'Espagne, succéda au comte Serbelloni dans la défense de l'entrée sud du comté de Chiavenna (1625-1627). Cf. Salis, p. 230.

celles qui ont suivi le gros de l'armée, de Tirano à Traona, déjà réduites par les désertions, comptent en outre de nombreux invalides. L'état du régiment devient si précaire que son colonel doit revenir en Valais pour y chercher des recrues et des secours. C'est ainsi que nous le retrouvons à Sion, à la diète de la St-Jean de 1625, où il reprend occasionnellement ses fonctions de chancelier d'Etat <sup>113</sup>.

Quelques jours plus tard se réunissent à Baden les députés des XIII Cantons. Protestants et catholiques y exposent de nouveau les raisons de leur attitude divergente dans la question de Valtelline. Miron et d'Ogliani y plaident la cause de leurs souverains, et l'envoyé des Grisons, l'ancien bourgmestre Grégoire Meyer <sup>114</sup>, défend le point de vue des Trois Liges. La majorité ne se montre pas hostile à la demande de l'ancien landammann d'Uri, Zum Brunnen, qui fait part de son intention de lever un régiment en faveur de l'armée alliée, malgré l'obstruction de Lucerne, Schwyz, Unterwald et Zoug <sup>115</sup>.

Bien que Cœuvres, à la suite de ses démêlés avec le régiment valaisan, contre lequel il a des griefs plus ou moins fondés <sup>116</sup>, eût préféré traiter avec les cantons protestants, il n'en éprouve pas moins un certain soulagement en apprenant la résolution du landammann Zum Brunnen, et acquiesce aux conditions onéreuses que lui impose ce dernier. Aussi bien ne peut-il plus se montrer très exigeant, car son armée, atteinte par les fièvres paludéennes, fond comme neige au soleil. Les décès se multiplient, la désertion sévit dans la majeure partie des unités ; à cela s'ajoutent les services déplorable de son intendance, où Du Mesnil étale son incapacité et son incurie <sup>117</sup>. Toutes les calamités, semble-t-il, s'acharnent sur l'infortuné général de Louis XIII. Il aurait couru à une ruine certaine si une trêve tacite, qui durera jusqu'en septembre, n'avait arrêté les opérations, les Espagnols éprouvant aussi des pertes sensibles, encore qu'ils fussent cantonnés dans une région moins malsaine.

Contraint par les circonstances d'abandonner ses postes avancés de Campo et de Vercejo, où il ne laisse que des piquets, Cœuvres se retire sur Morbegno ; il y prend ses quartiers avec les officiers supérieurs et le régiment de Normandie <sup>118</sup>. Vaubecourt, qui

<sup>113</sup> Courten, III, p. 807.

<sup>114</sup> Grégoire Meyer, bourgmestre de Coire, de 1618-1620, délégué des III Liges pour défendre leur cause auprès des cantons suisses dans l'affaire de Valteline.

<sup>115</sup> E. A., No 365.

<sup>116</sup> Rott, III, pp. 869 et 894.

<sup>117</sup> Ibidem, III, p. 878.

<sup>118</sup> Salis, p. 228.

n'a plus que 200 hommes à mettre en ligne, est licencié et rentre en France ; Schmid, réduit à 60 fantassins, retourne à Zurich pour se réorganiser <sup>119</sup>.

## V. La guerre dans la Valteline.

### Nouvelles opérations contre le comté de Chiavenna

Le roi ne semble plus s'inquiéter de son armée isolée au milieu des Alpes rhétiques. Des fêtes ont égayé et distrait la cour à l'occasion du récent mariage d'Henriette de France avec le roi d'Angleterre, Charles 1<sup>er</sup>, gage de l'alliance entre les deux couronnes (mai 1625). D'autre part, les Huguenots, soutenus par l'argent de l'Escurial et conduits par Rohan et Soubise, menacent de nouveau la paix intérieure du royaume, en s'agitant dans le Languedoc et à la Rochelle. De plus, l'expédition de Gênes, qui a débuté sous d'heureux auspices par la victoire de Voltaggio et la prise de Gavi (avril), prend une fâcheuse tournure. Les Gênois, un moment désemparés, ont regagné peu à peu le terrain perdu. Acqui a capitulé (juillet), et son défenseur, le colonel valaisan Balthazar Ambyel, accusé de trahison, a été jugé par un conseil de guerre et jeté en prison <sup>120</sup>. Feria a envahi le Piémont et, après une démonstration sur Asti, vient de mettre le siège devant la place forte de Verrue <sup>121</sup>.

Cependant, depuis l'arrivée à Paris du cardinal-légit Barberini, neveu d'Urbain VIII, des négociations ont été reprises entre le Louvre et le Vatican. Toutes les solutions discutées naguère à Rome, Madrid et dans la métropole française, sont remises sur le tapis, mais Richelieu trouve à chacune des objections, car il tient à traîner les choses en longueur. Il persiste à exiger que les Grisons recouvrent leur ancienne souveraineté en Valteline, en se soumettant néanmoins à des concessions dans le domaine religieux. Il s'oppose en particulier à ce que le dépôt des forts de l'Adda soit restitué au marquis de Bagni, ou confié, comme on le suggère, aux cantons catholiques. Les négociateurs ne peuvent s'entendre, et Barberini quitte Paris sans avoir rien obtenu <sup>122</sup>.

Richelieu est plus résolu que jamais à pratiquer une politique extérieure vigoureuse et à passer sur les exigences d'Urbain VIII. Comme il est à craindre que, dans son camp de Morbegno, où il ne dispose plus que de forces amoindries, Cœuvres ne soit attaqué

---

<sup>119</sup> Sprecher, pp. 522-3 ; Salis, p. 228.

<sup>120</sup> Rivaz, V, p. 401.

<sup>121</sup> Rott, III, pp. 840 et 885.

<sup>122</sup> Ibidem, III, pp. 885 et suiv.

par les Espagnols de Pappenheim et les troupes milanaïses réunies sous la protection du fort Fuentès, l'on décide à Paris de lui envoyer des secours en hommes et en argent. Le marquis de Feuquières<sup>123</sup> reçoit l'ordre de partir pour la Valteline avec 12 enseignes, et l'ambassadeur Miron est prié de demander de nouvelles levées aux cantons évangéliques et aux Trois Ligues<sup>124</sup>.

Les renforts escomptés par Cœuvres apparaissent dans le courant de septembre. Fidèle à sa promesse, Zum Brunnen amène à Sondrio 2.000 hommes des cantons catholiques ; Zurich, en dépit des infortunes subies par Schmid, met sur pied un nouveau régiment aux ordres du colonel Jean-Jacques Steiner, et les Ligues confient à Ruinelli la conduite de quelques compagnies supplémentaires<sup>125</sup>. Venise aussi comprend que sa politique d'économies et d'atermoiements n'est plus de saison. Valaresso miné par la fièvre, ayant demandé à être relevé de ses fonctions de commissaire du sénat auprès de Cœuvres, le « provéditeur » Alvisè Zorzi vient le remplacer ; il est accompagné de près d'un millier d'auxiliaires<sup>126</sup>.

Ainsi, au début d'octobre 1625, l'armée alliée en Valteline est ramenée à près de 6.000 hommes : 900 veillent l'entrée des Grisons au Pont-du-Rhin, où l'on doit parer à une attaque éventuelle du duc Léopold d'Autriche ; 600, restes des régiments Diesbach et Brügger réduits eux aussi par la maladie, gardent le comté de Chiavenna. Le gros des troupes, 3.500 hommes, est cantonné autour de Morbegno, tandis que le régiment valaisan est dispersé dans les garnisons entre Tirano et Bormio. Son colonel, qui l'a rejoint vers la fin de l'été, a pu reporter ses effectifs au chiffre de 700, avec l'appoint de nouvelles recrues. Les premiers froids ont arrêté les progrès de l'épidémie et l'état sanitaire de l'armée va s'améliorant<sup>127</sup>.

Cependant l'ennemi a mis fin à la trêve tacite qui régnait depuis le début de juillet. Le 23 septembre, Pappenheim surprend les avant-postes alliés à Campo et Vercejo, en chasse les défenseurs et s'empare de leur artillerie. Bousculant Melander et Ulysse de Salis, il poursuit sa marche victorieuse jusqu'à Cercino, en vue de Traona. Cœuvres ne tarde pas à reprendre sa revanche. Le 7 octobre, il contre-attaque, et, dans une action vigoureusement menée, où se distinguent les Vénitiens de Candale et les Zurichoïses de

<sup>123</sup> Feuquières (Manassès de Pas, Seigneur et marquis de), maître de camp d'un régiment de douze enseignes de gens de guerre à pied français en Valteline, plus tard conseiller du roi et lieutenant-général, commandant en chef de l'armée du Luxembourg en 1639.

<sup>124</sup> Rott, III, pp. 891 et suiv.

<sup>125</sup> Sprecher, p. 523.

<sup>126</sup> Martinelli, p. 72 ; Salis, p. 231.

<sup>127</sup> Rott, III, p. 900.



Steiner, il dégage les abords de Traona et refoule les Espagnols dans la bouche de l'Adda <sup>128</sup>. Il n'en reste pas moins que l'armée de la ligue est toujours exposée à de graves menaces, tant que les opérations militaires en Piémont, trop mollement conduites, n'inquiètent pas davantage le duc de Feria.

C'est bien aussi l'opinion qui prédomine à Paris dans l'entourage de la cour. A la suite de l'échec des négociations avec le cardinal Barberini, Louis XIII, sous l'inspiration de Richelieu, réunit à Fontainebleau, le 29 septembre, un « conseil extraordinaire des premiers du royaume ». Contre l'avis du parti ultra-catholique, qui préconise un accommodement avec le Saint-Siège et avec l'Escorial, l'on décide d'intensifier la guerre dans le nord de l'Italie <sup>129</sup>. Le roi fait savoir à son général en Valteline qu'en plus du régiment de Feuquières, il lui en destine deux autres, ceux de Balagny et de Bussy, tirés de l'armée de Champagne. Mais il importe avant tout d'intervenir en Suisse auprès des cantons catholiques, où la faction hispano-papaline, un moment ébranlée par la défection d'Uri, est en train de recouvrer ses anciennes positions. Le Gothard reste ouvert aux lansquenets allemands, qui se déversent toujours plus nombreux sur le Milanais, et l'ambassadeur Miron fait de vains efforts afin d'obtenir la fermeture de ce passage. Il a trouvé cependant un précieux auxiliaire dans l'agent que Saint-James a envoyé en Suisse, son ambassadeur ordinaire à Venise, Isaak Wake, dont la mission est de plaider la cause des alliés auprès des cantons évangéliques, de les inciter à travailler d'un commun accord et avec un zèle accru à la réalisation des desseins formés, tant à Londres qu'à Paris, contre la maison d'Autriche et la couronne d'Espagne. Son intervention à la conférence des protestants à Zurich, les 8 et 9 septembre, a été couronnée de succès <sup>130</sup>.

Miron a lieu d'être moins satisfait quelques jours plus tard de l'assemblée catholique de Lucerne, où, craignant un échec, il se fait représenter par son beau-fils Du Mesnil, tandis que le nonce Scappi et le marquis d'Ogliani y viennent en personne.

Il ressort clairement des discours des trois ambassadeurs qu'aucune entente ne règne entre les souverains. Schwyz propose qu'une conférence, à laquelle serait aussi conviée l'Autriche, réunisse les délégués des puissances intéressées. L'on n'y discuterait que de la restitution de la Valteline. En attendant une solution, la garde des forts de l'Adda et des retranchements de Riva serait remise aux troupes engagées dans les deux camps. Les cantons, observant une attitude neutre, n'accorderaient leur appui et leurs passages

<sup>128</sup> Salis, pp. 231-5 ; Rott, III, pp. 899-900.

<sup>129</sup> Ibidem, III, p. 891.

<sup>130</sup> Rott, III, p. 901 ; E. A., No 370.

qu'à celui des deux monarques de France et d'Espagne qui consentirait à la restitution <sup>131</sup>.

Mais encore fallait-il s'entendre sur le mot de « restitution » : était-ce en faveur des Grisons, les anciens suzerains, ou bien, en faveur du Saint-Siège, frustré de son dépôt par l'intervention armée des alliés ?

Si Miron et Du Mesnil admettent la première version, le nonce Scappi soutient la seconde, et, par une pression qui frise la malhonnêteté, parvient à faire modifier dans son sens le recès de la conférence de Lucerne <sup>132</sup>.

L'on comprend à Paris qu'une action énergique est nécessaire auprès des catholiques de l'Helvétie pour les amener à résipiscence ; le duc de Savoie et le sénat vénitien sont du même avis. Aussi, dans les premiers jours d'octobre, le roi se détermine à confier au maréchal de Bassompierre la mission de prendre en mains les intérêts de la cause alliée auprès des Ligués suisses <sup>133</sup>. Miron n'a-t-il pas demandé lui-même à être secondé dans son ingrate tâche par un des grands-officiers de la couronne ? On lui réserve, au reste, le soin de préparer le terrain, en particulier de détacher les Waldstaetten de l'emprise hispano-papaline en leur offrant une levée de dix compagnies destinées à servir à l'intérieur du royaume, sous un colonel de leur choix. Cette demande aussitôt transmise rencontre l'agrément des catholiques, qui n'hésitent pas à y donner leur adhésion <sup>134</sup>.

Les Valaisans, qui ont été volontairement oubliés dans cette ouverture, en conçoivent une mauvaise humeur légitime, et ne montrent aucun empressement à acquiescer au désir de Louis XIII, qui, en vertu du traité de 1602, sollicite d'eux l'usage du Saint-Bernard pour acheminer sur le Piémont 6.000 hommes, renfort impatientement attendu par le duc de Savoie. Le secrétaire Mollondin, que Miron a envoyé à cet effet à Sion, doit constater que l'influence française est en baisse dans la vallée du Rhône, et que la faction espagnole, soutenue par les jésuites, s'y est raffermie et a gagné de nouveaux partisans. Par des attentions adroites, le duc de Feria a acquis de dangereuses sympathies dans les dizains, alors que l'attitude désobligeante et tracassière de Cœuvres à l'égard du colonel Preux et de son régiment, que les mesures de rigueur prises par le duc de Savoie contre le colonel Ambyel, emprisonné sur son ordre, ont causé un vif mécontentement dans le pays. La situation paraît si compromise que Du Mesnil, pour lors en mission spéciale dans le pays de Vaud, est prié de se

<sup>131</sup> E. A., No 371.

<sup>132</sup> Rott, III, pp. 907-8.

<sup>133</sup> Ibidem, III, p. 909.

<sup>134</sup> Ibidem, III, pp. 910 et 912.

rendre en diligence dans la capitale valaisanne, afin de prêter son appui à son jeune collègue. Les efforts conjugués des deux envoyés de Miron finissent par avoir raison des intrigues néfastes des « espagnolizés », et les autorités, revenant sur leur première décision, consentent à ouvrir le Saint-Bernard aux troupes du roi. Mais comme ces dernières ont pris entre temps une autre voie, cette concession n'a pas d'effet immédiat. Le Louvre peut se flatter néanmoins d'avoir obtenu pour l'avenir un avantage qui lui avait été refusé jusque-là <sup>135</sup>.

Pendant ces négociations, Cœuvres n'est pas resté inactif dans son camp de Morbegno. Le régiment français de Feuquières l'a rejoint le 22 octobre, amenant avec lui des recrues pour Normandie. Ces renforts permettent à l'état-major allié de reprendre courage et d'envisager une nouvelle offensive avant les chutes de neige, encore que deux chefs de valeur, les colonels Salis et Steiner, atteints par la maladie, viennent de succomber <sup>136</sup>. Il s'agit de forcer enfin le camp espagnol, qui, depuis la surprise de septembre, s'allonge de Riva à Vercejo, sur les rives orientales du lac Mezzola.

L'on va renouveler, sur une plus vaste échelle et avec des forces accrues, la manœuvre en tenaille du début de cette année 1625. Haraucourt est renvoyé dans le comté de Chiavenna, avec des contingents vénitiens, trois compagnies du régiment de Feuquières, et le régiment de Salis, que conduit Ruinelli, en l'absence du lieutenant-colonel Ulysse de Salis empêché par la maladie : environ 1.200 hommes qui seront réunis aux 600, restes des régiments Diesbach et Brügger. De Chiavenna partiront deux colonnes de combat : la principale, aux ordres de Ruinelli, se dirigera, par la rive droite de la Mera, sur Samolaco et Pesché et, par les hauteurs qui dominent la position ennemie de l'Archetto, poussera jusque dans les « Tre Pieve », territoire au nord du lac de Côme, qu'elle mettra à feu et à sang, interceptant les communications de Pappenheim avec le Milanais ; l'autre, sous le commandement personnel de Haraucourt, suivant la rive gauche de la rivière, avancera sur le camp de Riva, contre lequel, au signal convenu, elle simulera une attaque. Cœuvres, avec le gros de l'armée, déclanchera la bataille du côté de Vercejo <sup>137</sup>.

Dans les premiers jours de novembre, en attendant que Haraucourt ait atteint sa destination et mis ses colonnes en mouvement, le général en chef lève son camp de Morbegno et marche sur la bouche de l'Adda. Son avant-garde réussit à déloger le poste espagnol de Sasso-Corberio, hameau autour duquel sont disposées les forces alliées. Le 8 novembre, alors que l'on peut supputer que

<sup>135</sup> Rott, III, pp. 914-15.

<sup>136</sup> Salis, p. 240 ; Sprecher, p. 529.

<sup>137</sup> Martinelli, pp. 72-3.

tout est prêt sur le front de Chiavenna, Melander, lieutenant de Cœuvres, se jette sur Vercejo et s'en empare, mais il est arrêté au-delà par une fusillade nourrie et continue. Il tente néanmoins de franchir le torrent tumultueux qui descend du Val de Ratti, et d'y faire passer quelques pièces d'artillerie. Des renforts lui sont envoyés, et, devant la résistance opiniâtre de l'adversaire, qui aligne sans cesse de nouvelles unités, la majeure partie des troupes de Cœuvres est engagée peu à peu dans la bataille. C'est en vain qu'à travers les brouillards accumulés par le mauvais temps, l'on tâche de découvrir sur les rives opposées du lac Mezzola, la fumée des incendies allumés par Ruinelli. Pendant deux jours, sous un feu meurtrier, attaques et contre-attaques se succèdent sans amener de résultat, lorsque, par des estafettes, l'état-major allié est avisé que les colonnes de Haraucourt sont en retraite : Ruinelli, gêné par des chutes de neige et par un froid excessif, a été abandonné par ses hommes ; son chef, assailli par des forces bien supérieures aux siennes, s'est sauvé de justesse. Ils sont revenus l'un et l'autre sous Chiavenna, poursuivis par les Espagnols, qui menacent la place <sup>138</sup>.

A la suite de ce rapport, Cœuvres doit se résoudre à faire cesser le feu. Il rassemble en hâte son armée et la ramène à Morbegno, d'autant plus mécontent de son échec qu'il reçoit, du Piémont, la nouvelle que son concurrent Créquy <sup>139</sup> a forcé le duc de Feria à lever le siège de Verrue et à se retirer sur les frontières du Milanais. Il peut se flatter néanmoins de jouir encore de la confiance du roi, puisque son brevet de généralissime, qu'il attend depuis plus d'une année, lui est enfin parvenu <sup>140</sup>.

Comme la saison est trop avancée pour songer à de nouvelles entreprises en montagne, il devient urgent d'assurer des quartiers d'hiver qui soient à l'abri des surprises de l'ennemi, et des représailles d'une population mise durement à contribution par le militaire et hostile à un retour sous la souveraineté grisonne.

Renonçant à garder l'entrée immédiate de la vallée de l'Adda, du côté de Côme, Cœuvres fait achever par l'ingénieur français Favre les bastions qu'il a établis près de Cosio et en avant de Morbegno, et charge l'ingénieur vénitien Tenzino de construire, près de Tirano, un fort assez vaste pour contenir une garnison capable d'arrêter un retour offensif des Hispano-papalins. Il dispose maintenant de forces suffisantes depuis qu'au début de décembre le marquis de Balagnv et le baron de Bussy lui ont amené

<sup>138</sup> Sprecher, pp. 527-29 ; Salis, pp. 240-1.

<sup>139</sup> Créquy (Charles de Blanchefort, marquis de), maréchal de France dès 1621, servit en 1625 et 1626 dans le nord de l'Italie sous les ordres de son beau-père le connétable de Lesdiguières. (Cf. Pinard, II, pp. 441 et suiv.).

<sup>140</sup> Rott, III, p. 936.

chacun un régiment français <sup>141</sup>. Le 13 du même mois, le quartier-général est transféré de Morbegno à Sondrio, où la marquise d'Estrées, bravant les fatigues d'un long voyage à travers les Alpes, vient retrouver son époux et passer une partie de l'hiver avec lui <sup>142</sup>.

Dans cette campagne de 1625, Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, généralissime de l'armée alliée, ne s'est pas distingué par des exploits bien glorieux qui puissent le recommander aux faveurs de la cour et le mettre à l'abri des intrigues de ses rivaux. Aussi n'est-ce pas sans humeur et sans une certaine appréhension qu'il a appris la mission dont a été chargé le maréchal de Bassompierre auprès du Corps helvétique, et sa prochaine arrivée à Soleure. Il redoute avec raison que, si son titre de généralissime est assuré, ses pouvoirs de diplomate ne lui soient retirés, avec les revenus qui en dépendent. Pour en confirmer l'usage, il s'empresse d'installer des podestats grisons à Chiavenna et à Bormio, et, de sa propre initiative, convoque à Sondrio une assemblée de délégués des Trois Ligues et de la Valteline <sup>143</sup>. Une convention est discutée et rédigée en 16 articles, stipulant entre autres : la restitution de la Valteline aux Trois Ligues, une amnistie générale de part et d'autre, l'exercice exclusif du culte catholique, une juridiction civile et pénale indépendante, un cens annuel de 25.000 écus à titre de compensation pour les droits de souveraineté sacrifiés. L'agrément des couronnes de France et d'Espagne est réservée, et le pape Urbain VIII sera consulté. Encore qu'il eut souhaité un arrangement plus libéral, surtout en matière confessionnelle, Cœuvres ne peut avoir raison des exigences des délégués valtélins. Ceux des Trois Ligues, qui ont reçu l'ordre de s'en tenir aux clauses du traité de Madrid de 1621, refusent de souscrire aux prétentions de leurs anciens sujets. Aussi bien comptent-ils sur l'appui de Bassompierre pour aboutir à une solution équitable <sup>144</sup>.

## VI. La mission en Suisse du maréchal de Bassompierre

Parti de Paris le 18 novembre, l'illustre maréchal est arrivé à Soleure à la mi-décembre, accompagné d'une suite nombreuse et brillante. Les députés helvétiques l'y ont accueilli avec toute la déférence et les honneurs dûs à son rang, et tout le pays retentit de flatteries et de louanges à son égard <sup>145</sup>.

<sup>141</sup> Sprecher, pp. 532-34.

<sup>142</sup> Salis, p. 240.

<sup>143</sup> Rott, III, pp. 933 et suiv.

<sup>144</sup> Sprecher, pp. 530-2.

<sup>145</sup> Rott, III, pp. 921-2.

Louis XIII et son ministre Richelieu ont eu la main heureuse en portant leur choix sur Bassompierre. Colonel-général des Suisses et Grisons, il jouit d'un prestige considérable dans tous les cantons, tant évangéliques que catholiques ; négociateur principal du traité de Madrid, il est mieux qualifié que personne pour en assurer l'exécution, en y ralliant tous les suffrages.

Ses instructions lui prescrivent d'obtenir l'adhésion du Corps helvétique à la Ligue de Paris, de faire confirmer la décision prise en septembre de fermer les passages à celui des deux monarques de France et d'Espagne, qui refuserait d'admettre la restitution de la Valteline aux Trois Ligues, d'amener les Waldstaetten à interdire aux lansquenets l'accès du Gothard, de proposer éventuellement aux cantons la garde des forts de l'Adda jusqu'au règlement définitif du conflit rhéto-valtelin. D'abondantes distributions d'argent devront récompenser les plus soumis et convaincre les récalcitrants <sup>146</sup>.

Pressé de mener à chef une mission, dont il connaît les difficultés et les dangers, qu'il n'a, au reste, acceptée qu'à contre-cœur, Bassompierre fait convoquer par le Vorort une diète générale à Soleure pour le 11 janvier 1626. Les Grisons et le Valais sont invités à y envoyer une députation.

Le message adressé aux Dizains leur parvient avant leur diète de Noël, et leurs représentants en discutent dans l'assemblée qu'ils tiennent à la Majorie du 13 au 24 décembre. Ils décident : « d'envoyer une honorable députation auprès du dit Maréchal de Bassompierre, ambassadeur extraordinaire en la Confédération, le congratuler, le remercier des bonnes intentions de Sa Majesté envers notre pays, se recommander pour continuation, et solliciter au sujet de la pension, subside et sommes stipulées. Sont désignés pour cette députation Junker Hans Fromb, Colonel au service de S. M. Très Chrétienne en Valteline, et Mageran, banneret de Loèche, auxquels seront données créances et instructions sur ces points, et délibérer avec les autres de la Confédération, et décider item en ce qui sera pour la paix et le bien, et en sorte que notre pays soit dispensé de donner passage à des troupes étrangères. Ils agiront ensuite des griefs émis par le capitaine Dorsaz au sujet du Colonel Ambyel, et du mauvais entretien de notre régiment piémontais au service de S. A. le Duc de Savoie, pour obtenir de celui-ci que le susnommé soit remis en liberté et en place, et que le régiment soit mieux payé et tenu à teneur des alliances... Est lue missive du Duc de Savoie par laquelle il demande encore 600 soldats pour compléter les 2000 qu'on devrait lui fournir... La Haute Assemblée s'y refuse, vu griefs ci-dessus, et, considérant les circonstances critiques, décide de ne plus laisser sortir pour le

---

<sup>146</sup> Rott, III, pp. 922-3.

moment de troupes du pays mais de les garder pour sa défense... Sa Grandeur représente que depuis résignation de la part du Colonel Fromb de la charge de chancelier, celle-ci est restée vacante, ce qui ne peut durer plus longtemps sans préjudice pour le pays, et demande qu'il soit remplacé... » ; Michel Mageran est nommé à sa place, et signe le recès<sup>147</sup>.

Tandis que l'on délibère à Sion, un conflit de compétence, qui menace d'ajourner « sine die » la diète générale prévue au 11 janvier, a éclaté entre Bassompierre et Cœuvres. La nouvelle des délibérations de Sondrio étant arrivée à Soleure, le maréchal se sent très mécontent et froissé de cette immixtion intempestive et inopportune dans une affaire dont il estime avoir désormais la seule direction. Il s'en plaint en termes très amers à la cour et accuse son concurrent en Valteline de vouloir « châtrer » son ambassade. Le conseil du roi, qui désire une entente aussi rapide que possible entre Grisons et Valtelins, et qui, dans ce but, a donné pleins pouvoirs à Cœuvres, n'ose désavouer ce dernier et répond en termes ambigus. Les deux ambassadeurs extraordinaires échangent une correspondance acerbe et Bassompierre songe un moment à demander son rappel, lorsque le 5 janvier se présentent à Soleure des envoyés grisons annonçant que leurs supérieurs sont décidés à perdre la Valteline plutôt que de la récupérer à la faveur des « articles de Sondrio », et s'en remettent aux conseils et à l'appui du maréchal. Celui-ci, flatté de ce que les Trois Ligues « luy rendissent ce que le Roy avait voulu lui oster », consent à intervenir en leur faveur et à défendre leurs droits, en faisant abstraction de ses justes griefs<sup>148</sup>.

La diète générale du Corps helvétique s'ouvre à Soleure le 11 janvier. Les députés valaisans Hans Fromb et Michel Mageran y assistent, munis des pouvoirs et des instructions de leurs autorités. Bassompierre s'y présente, accompagné de l'ambassadeur ordinaire Miron. Dans une longue harangue, il assure les Confédérés de la bienveillance et de l'affection de son souverain, et leur refait l'historique du différend rhéto-valtelin, en reconnaissant que l'insertion dans le traité de Madrid de la clause si discutée de la garantie helvétique est due à son initiative. Si le cardinal Barberini, poursuit-il, a échoué dans sa mission, la faute en est imputable à S. S. Urbain VIII qui s'est opposée à la restitution de la Valteline à ses légitimes suzerains. De cette restitution, les cantons évangéliques, auxquels se sont joints dans la suite les catholiques, ont reconnu le bien-fondé ; mais le roi désire en avoir une confirmation unanime, comme il tient aussi à avoir une nouvelle déclaration que les passages resteront fermés à celui des po-

---

<sup>147</sup> Courten, III, pp. 815 et suiv.

<sup>148</sup> Rott, III, pp. 936-41 et 943.

tentats qui ne voudra pas reconnaître les droits des Grisons sur la vallée de l'Adda, et les seigneuries de Bormio et Chiavenna <sup>149</sup>.

Le nonce Scappi, jouant à l'offensé, affecte de ne pas paraître à la diète générale. Il rédige, à l'intention des députés catholiques, un discours mordant et incisif, dans lequel il réfute les allégations de son concurrent français. A son avis, le différend rhéto-valtelin ne peut être résolu sans la participation de Sa Sainteté, qui a manifesté ses intentions pacifiques en envoyant le cardinal Barberini à Paris. Le Louvre seul porte la responsabilité des malheurs qui accablent la Valteline, et de la guerre qui y est engagée par son agression injustifiée et son refus d'accorder au saint-père les réparations auxquelles il a droit <sup>150</sup>. Dans sa réplique devant les mêmes députés, Bassompierre réfute point par point cette argumentation.

Les représentants des cantons délibèrent les jours suivants. Les protestants déclarent qu'ils s'en tiennent aux clauses du traité de Madrid. Les catholiques sont hésitants, mais, en fin de compte, adoptent le même point de vue, avec des réserves touchant la question confessionnelle : seule la religion catholique devra être admise en Valteline ; des satisfactions seront données au saint-père. Le bourgmestre de Coire, Grégoire Meyer, délégué des Trois Liges à Soleure, confirme que les communes grisonnes rejettent les articles indignes de Sondrio et demandent l'exécution pure et simple du traité de Madrid <sup>151</sup>.

Preux et Mageran, dont les pouvoirs sont limités au referendum, appuient leurs collègues de l'ancienne confession. Ils reviennent en Valais, et, dans une diète tenue à Sion les 25 et 26 janvier 1626, font leur rapport à leurs autorités, en leur soumettant le recès de la diète de Soleure. Dans son « Abscheid », la Haute Assemblée fait protocoler sa réponse : « Ayant considéré la gravité de l'affaire et le danger qui peut en naître, elle décide de ne pas trop s'avancer. Il sera écrit aux deux ambassadeurs ordinaire et extraordinaire que l'Etat remercie hautement Sa Majesté le Roy de sa sollicitude pour l'intégrité de la Confédération et la restitution des membres qui en ont été arrachés, et de ce que dans ce but Elle a envoyé personne si haut qualifiée, d'où elle a inféré en quel respect Sa Majesté a la Confédération et alliés, la priant de demeurer en ces dispositions ; que, quant à ce qui concerne la déclaration susmentionnée, l'Etat s'est déjà prononcé précédemment sur le traité de Madrid, faisant ses exceptions, qu'il s'y réfère ; que Sa Majesté se convainque de nos intentions loyales à son égard, puisque nous avons joint nos armes aux siennes dans la Valteline, l'aidant à s'en emparer ; que nous renouvelons la déclaration de n'accorder

<sup>149</sup> E. A., No 380, a, b.

<sup>150</sup> E. A., No 380, c.

<sup>151</sup> E. A., No 380, p. 454 zu b 2, pp. 455-6 zu b 5 et 6.



aucun secours actif à Sa Majesté Catholique en cette affaire, et de lui tenir nos passages fermés...<sup>152</sup> »

Ainsi, en dépit des efforts du nonce Scappi, Bassompierre réussit à obtenir l'adhésion unanime du Corps helvétique aux vues de son maître, mais de peur de compromettre l'heureux résultat de sa mission, il juge prudent de ne pas prolonger son séjour en Suisse. Il demande son congé, et quitte Soleure dans les derniers jours de février<sup>153</sup>.

Furieux de l'attitude des cantons catholiques, Urbain VIII décide de reprendre par les armes le dépôt dont il estime être injustement frustré. Il fait partir pour la Valteline trois régiments aux ordres du général Torquato Conti<sup>154</sup>. Le duc Léopold d'Autriche, de son côté, fait des préparatifs en vue d'attaquer, par le Luziensteig et la seigneurie de Mayenfeld, les forces grisonnes et alliées. Ces dispositions ne laissent pas d'inquiéter Cœuvres, dont l'armée est à bout de ressources et diminue de jour en jour à la suite des désertions continuelles. Dans son désarroi, il sollicite des secours à Paris, à Venise, auprès des Ligues et des cantons. Le trésor royal lui accorde trois cent mille écus ; Berne et Zurich lui promettent chacun un nouveau régiment, et le colonel grison Schauenstein lui amène des renforts<sup>155</sup>. Le sénat vénitien s'alarme à son tour. La mésintelligence qui, depuis le succès remporté par Créquy à Verrue, divise Français et Piémontais, ceux-là préférant rester dans l'expectative, ceux-ci désirant reprendre une offensive sur Gênes, est favorable à un retour agressif des Espagnols, et la résolution belliqueuse du pape en augmente encore la menace. Des subsides et des hommes sont envoyés du Bergamasque, et Zorzi reçoit l'ordre de seconder Cœuvres dans ses préparatifs de résistance<sup>156</sup>.

A vrai dire, le danger n'était pas si imminent. Les troupes pontificales n'avancent qu'à petites journées ; le duc de Feria, qui attend d'être relevé de ses fonctions de gouverneur de Milan, se montre d'humeur moins entreprenante. De son côté, le duc Léopold est trop faible pour faire cavalier seul. Une trêve tacite se prolonge entre les armées de Valteline. Le 6 avril cependant, Pappenheim tente un coup de main sur Chiavenna, mais il est repoussé par Haraucourt et Ulysse de Salis, nommé colonel du régiment de son nom depuis la mort de son frère<sup>157</sup>.

<sup>152</sup> Courten, IV, pp. 15 et suiv.

<sup>153</sup> Rott, III, pp. 963-4.

<sup>154</sup> Sprecher, p. 535 ; Rott, III, p. 968.

<sup>155</sup> Sprecher, p. 538.

<sup>156</sup> Rott, III, pp. 969-71.

<sup>157</sup> Salis, pp. 244-49.

A Morbegno et à Sondrio, Cœuvres continue ses travaux de fortification et réorganise ses forces, sans être inquiété. Les compagnies valaisannes sont cantonnées dans les garnisons, de Tirano à Bormio ; en l'absence de leur colonel, elles sont aux ordres d'Etienne Courten et d'Antoine Stockalper. Des bruits d'une paix imminente circulent, et, dans la première décade d'avril 1626, la nouvelle se précise, en Valteline, qu'un traité a été signé entre la France et l'Espagne <sup>158</sup>.

## VII. Le traité de Monçon de mars 1626.

### La mission du marquis de Châteauneuf auprès des Trois Liges et des cantons suisses.

En effet, depuis l'automne précédent, des tractations ont été amorcées entre le Louvre et l'Escorial, car on est las dans les deux camps d'une guerre dont on ne voit pas l'issue. En France, la rébellion huguenote bat son plein et trouble la paix intérieure du royaume <sup>159</sup>, tandis qu'en Haute-Italie les opérations militaires piétinent et n'amènent aucun résultat décisif. La situation de l'Espagne n'est pas plus brillante. Ses finances sont épuisées par l'entretien simultané d'armées sur trois fronts ; l'entente entre Paris, Londres et La Haye n'est pas près de se rompre ; dans le duché de Milan, la population manifeste ouvertement son hostilité envers le duc de Feria, et la fermeture du Gothard acceptée par les Waldstaetten rend le recrutement fort précaire <sup>160</sup>.

Richelieu et Olivarès en sont arrivés à la conclusion qu'un accommodement est préférable à une lutte ruineuse et prolongée inutilement. Ils autorisent leurs diplomates à entrer en pourparlers. Pour s'assurer un avantage immédiat, le comte-duc obtient que les négociations aient lieu à Madrid, où l'incapacité notoire de Du Fargis, ambassadeur de Louis XIII près l'Escorial, ne peut que favoriser les visées espagnoles. Les conférences se précipitent dans le courant du mois de décembre et, le 1er janvier 1626, un traité est signé par Olivarès et Du Fargis <sup>161</sup>. Celui-ci en communique le texte à la cour. Le parti ultra-catholique, soutenu par la reine Marie de Médicis, l'approuve alors que le roi donne libre cours à son indignation, car la convention, acceptée à la hâte et sans consultation préalable par son représentant, ne prévoit qu'avec des

<sup>158</sup> Martinelli, p. 85.

<sup>159</sup> La rébellion huguenote ne fut définitivement vaincue qu'en 1628 par le siège et la prise de La Rochelle.

<sup>160</sup> Rott, IV, 1, pp. 1, 6-7.

<sup>161</sup> Ibidem, IV, pp. 10-11.

tempéraments qui les rendent inoffensifs, les deux points sur lesquels il n'entend point céder : la question de la souveraineté effective et inconditionnelle des Trois Ligues en Valteline et celle de la fermeture des passages de cette région alpestre aux troupes de ses ennemis<sup>162</sup>.

Louis XIII et Richelieu tentent en vain de « rhabiller » le traité maladroitement souscrit par Du Fargis. Sous la pression des ultracatholiques qui les entourent, et devant la froide obstination d'Olivarès, ils sont contraints d'acquiescer aux clauses rédigées définitivement, avec quelques modifications de détail, le 5 mars 1626 à Monçon, en Aragon, où la cour du Roi catholique vient de se transporter. Les deux souverains, il est vrai, ne donnent leur signature qu'au mois de mai suivant<sup>163</sup>.

Les dispositions principales du célèbre traité peuvent se résumer ainsi :

1. rétablissement du *statu quo ante 1617* entre les Trois Ligues et la Valteline, avec inclusion des comtés de Chiavenna et de Bormio ;

2. annulation de tous les traités conclus depuis lors par les Grisons avec qui que ce soit ;

3. suppression du culte réformé dans la vallée de l'Adda et dans les comtés ;

4. droit pour les Valtelins d'élire leur capitaine général, leurs magistrats et leurs juges ;

5. droit pour les Grisons, en raison de leur souveraineté amoindrie, à un tribut annuel qui sera fixé par un arbitrage ;

6. amnistie générale pour tout ce qui s'est passé depuis 1617 ;

7. droit d'intervention de la France, de l'Espagne et du Vatican, au cas où les Trois Ligues violeraient le traité ;

8. remise en mains du pape des forts de la Valteline et des comtés ;

9. démantèlement des ouvrages de défense édiflés dans ces régions depuis 1620<sup>164</sup>.

Ce traité imposait à la France un recul notable sur celui de Madrid de 1621, et Olivarès sortait vainqueur de sa joute diplomatique avec Richelieu. Les Trois Ligues ne recouvraient qu'une souveraineté nominale sur leurs anciens sujets et la Valteline restait en fait sous l'influence conjuguée de l'Espagne et du Saint-Siège. De plus aucune disposition n'avait été prévue sur les pas-

<sup>162</sup> Rott, IV, p. 12.

<sup>163</sup> Ibidem, IV, pp. 49, 51, 53.

<sup>164</sup> Sprecher, pp. 541-47 ; Rott, IV, pp. 19-24.

sages, et ceux-ci demeureraient pratiquement ouverts aux ennemis de la France.

Les alliés de Louis XIII ne s'y trompent pas et manifestent les uns après les autres leur mécontentement. La Savoie et Venise sont très dépitées d'avoir été tenues à l'écart des négociations, et de n'être pas incluses dans ce traité, où aucun avantage ne leur est accordé. C'est bien en vain qu'elles ont collaboré de leurs subsides et de leurs armes à l'entreprise française<sup>165</sup>. Les cantons suisses jugent insuffisants les droits rendus à leurs alliés des Grisons, et, si les catholiques approuvent les faveurs accordées à leur confession, les protestants sont d'un avis tout opposé. Les Trois Liges enfin sont fermement décidées à repousser un arrangement qui lèse leurs anciennes prérogatives alors qu'elles comptaient sur l'exécution des articles de Madrid plus conformes à la justice et moins préjudiciables à leurs intérêts légitimes. Aucune garantie, au reste, ne leur est donnée contre l'empereur et l'archiduc Léopold d'Autriche, puisque ni l'un ni l'autre n'a été appelé à donner sa signature<sup>165</sup>.

Lorsque la nouvelle de la conclusion de la paix parvient à Morbegno, la situation de Cœuvres, de précaire qu'elle était, devient de jour en jour plus difficile. C'est un sauve-qui-peut général dans les corps français de son armée, et l'arrivée impatientement attendue de 2.000 Suisses ne suffit pas à combler les vides qui se produisent. Les troupes sont dans un dénuement extrême. Privées de solde depuis plusieurs mois, elles vivent dans un état voisin de la misère, avec une nourriture déficiente et des équipements usés ou incomplets<sup>166</sup>. La maladie apparaît de nouveau à la suite des premières chaleurs et du manque de médicaments. Elle cause, chez les Valaisans, la mort du capitaine Riedmatten l'aîné, qui est enterré avec les honneurs militaires à Tirano. Le colonel Preux qui, en raison de son état de santé débilite est rentré à Sierre, en est informé par une lettre de son gendre Etienne Courten, écrite de Tirano le 9 mai<sup>167</sup>.

Cédant au découragement Cœuvres dépêche à la cour Mesmin, son secrétaire général, avec la mission de demander son rappel et son remplacement par l'un de ses maréchaux de camp, Feuquières ou Haraucourt. Il persiste d'autant plus dans sa détermination qu'au début de mai un courrier lui apporte, outre l'avis de la ratification du traité par le roi, l'ordre de licencier une partie de ses troupes et de ne garder que 4.000 hommes, dont 2.000 Suisses<sup>168</sup>. Car, loin de désarmer, Pappenheim ne cesse de renou-

<sup>165</sup> Rott, IV, pp. 36 et suiv., pp. 42 et suiv., pp. 56-57 ; Cessi, p. 167.

<sup>166</sup> Rott, IV, pp. 65-66.

<sup>167</sup> *Documents* Courten, Metz 1887, No 41 ; *Généalogie...*, Metz 1885, p. 130.

<sup>168</sup> Rott, IV, pp. 66-67.

veler ses tentatives sur Chiavenna, contre Haraucourt et Salis. Le 17 mai encore, un engagement assez sérieux se déclanche autour de l'Archetto, non loin de Riva<sup>169</sup>. D'autre part, Cœuvres voit d'un mauvais œil l'arrivée dans son camp de Morbegno du vieux landammann Guler, que les Trois Liges accèdent auprès de lui dans le but de surveiller son attitude et d'épier ses démarches. Il se méfie aussi des intentions du successeur de Feria à Milan, Gonzalo Fernandez de Cordova, que doit rejoindre le général d'Urbain VIII, Torquato Conti<sup>170</sup>.

Sur ces entrefaites, malgré la discrétion que l'on observe à Paris sur les conditions de la récente paix, des précisions ont commencé à circuler dans le Corps helvétique. Catholiques et protestants sont unanimes à reconnaître que les intérêts de leurs alliés des Trois Liges ont été sacrifiés. Miron s'inquiète de la réaction antifrançaise qui peut en résulter, surtout dans les cantons de l'ancienne confession, car il a appris que ceux-ci ont reçu du pape un bref de protestation contre leur adhésion au recès de Soleure de janvier, et que le nonce Scappi travaille à obtenir leur rétractation. Le saint-père ne va-t-il pas jusqu'à menacer les récalcitrants d'une excommunication majeure<sup>171</sup> !

Les cantons catholiques tiennent à se consulter sur l'attitude à adopter vis-à-vis du pape et sur la réponse éventuelle à lui donner. Leurs députés sont convoqués à Lucerne du 28 au 30 avril ; le Valais y délègue le capitaine Jean de Montheys. Miron et Scappi se présentent devant l'assemblée et y développent leurs thèses divergentes. Revenant sur le contenu du bref du 17 février 1626, le nonce insiste à nouveau sur les griefs du Vatican : les catholiques suisses n'ont accordé aucune aide à la Valteline, lorsqu'elle a été attaquée par des forces puissantes ; ils n'ont rien fait en vue d'obtenir le dépôt des forts ; ils ont ouvert leurs passages et les ouvrent encore aux troupes des ennemis du Saint-Siège ; ils ont toléré que le Valais et Uri fournissent deux régiments entiers aux usurpateurs du dépôt ; ils ont pris sur eux, contrairement aux résolutions adoptées avant la diète de Soleure, de restituer la Valteline aux Trois Liges et de ne pas en laisser le soin à la curie romaine ; à cette même curie, ils ont prétendu soustraire l'arbitrage des différends confessionnels pour le confier à « des princes laïques ». Loin de se laisser intimider, les députés trouvent des objections à chacun de ces griefs, et, comme Scappi ne veut rien entendre, ils décident de ne pas répondre au saint-père ; aussi bien faut-il espérer que les tractations de paix apporteront une solution équitable dans toute cette affaire. Miron prend la

<sup>169</sup> Sprecher, p. 538.

<sup>170</sup> Rott, IV, pp. 42 et 50.

<sup>171</sup> Ibidem, pp. 89-90.

parole à son tour : le roi est fort satisfait des résolutions prises par les cantons à Soleure ; c'est à eux que revient l'honneur d'avoir provoqué la restitution de la Valteline, de Chiavenna et de Bormio aux Trois Lîgues, à condition que les intérêts de la religion catholique y soient sauvegardés. Qu'ils persistent donc dans ces dispositions ! Si le pape en est mécontent, il les approuvera dès qu'il sera mieux renseigné. Les passages doivent être fermés à ceux qui agiront contrairement aux vues des cantons. A la suite de cet exposé, les députés décident de s'en tenir au recès de Soleure <sup>172</sup>.

Mais un danger plus grave menace la France du côté de ses alliés de Venise et de la Savoie, qui, dans leur mécontentement d'une paix où elles sont ignorées, ne cachent pas leur intention de s'entendre directement avec l'ennemi de la veille et d'abandonner Cœuvres en Valteline. Le conseil royal s'en émeut et, dans le courant de mai, nomme deux ambassadeurs extraordinaires à destination de ces puissances. Tandis que Bullion ira à Turin, Charles de l'Aubépine, marquis de Châteauneuf, se rendra à Venise, d'où, sa mission accomplie, il passera dans les Grisons et en Suisse <sup>173</sup>.

En attendant, Miron est chargé d'annoncer aux cantons que son souverain a ratifié le traité de Monçon et qu'il compte sur leur appui pour en assurer l'exécution. Il se présente dans ce but à la diète générale qui siège à Baden du 29 juin au 18 juillet, où il est agréablement surpris de trouver en Scappi un auxiliaire dévoué, et de n'avoir ainsi plus à redouter un revirement possible des députés catholiques. Il lui reste cependant à convaincre les protestants. Sa harangue est écoutée avec attention, bien qu'il s'en tienne à des généralités, car, leur expose-t-il, le marquis de Châteauneuf, qui doit arriver prochainement en qualité d'ambassadeur extraordinaire, leur communiquera les articles du traité et leur dira ce que le roi a prévu en leur faveur. On lui répond que l'on apprend avec satisfaction que les deux couronnes ont conclu une bonne paix ; que ses propositions sont prises *ad referendum*, et qu'une décision sera formulée lorsque des précisions auront été données par l'ambassadeur extraordinaire. A cette même diète, deux représentants des Grisons, le colonel Rodolphe Schauenstein et l'ancien bourgmestre Grégoire Meyer viennent plaider la cause de leurs compatriotes. D'après les rapports qui leur sont parvenus de divers côtés, notamment de Rome, de Milan et de Venise, un traité a été conclu et ratifié solennellement, qui contrevient aux stipulations de Madrid et aux promesses qui ont été faites à maintes

<sup>172</sup> E.A., No 387, et p. 462 zu d 1 ; Rott, IV, p. 96.

<sup>173</sup> Rott, IV, p. 55 et suiv. Châteauneuf (Charles de l'Aubespine) marquis de Châteauneuf-sur-Cher, conseiller au parlement de Paris, commandeur et chancelier des ordres du roi, ambassadeur extraordinaire en Hollande, en Allemagne, à Venise, en Suisse, aux Grisons, en Angleterre, garde des sceaux en 1630.

reprises, et lèse considérablement les intérêts temporels et spirituels des Lîgues. Celles-ci attendent des Cantons des conseils sur l'attitude qu'elles doivent adopter ; elles les prient de joindre leurs délégués à l'ambassade qu'elles ont l'intention d'envoyer à Paris, dès que les articles de Monçon seront connus ; elles demandent aussi que des garanties leur soient données contre la maison d'Autriche et Milan. Leur exposé est accepté également *ad referendum*. La diète de Baden se termine à l'avantage de Miron, puisqu'il bénéficie de la part des Confédérés des deux confessions d'un répit qui paraît de bon augure et va lui permettre de préparer ses dernières batteries en collaboration et sous la responsabilité de Châteauneuf <sup>174</sup>.

En conformité des ordres qu'il a reçus, Cœuvres réduit peu à peu ses effectifs. Les régiments Brügger, Diesbach, Zum Brunnen sont licenciés dans le courant de l'été 1626 ; Salis est transféré de Chiavenna au Luziensteig et au Pont-du-Rhin, et son lieutenant, Ruinelli, nommé colonel, passe en Valteline où il prend le commandement d'une partie des forces grisonnes <sup>175</sup>. Mais quoique diminuée, l'armée alliée continue à vivre dans un état fort précaire et dans un dénuement insupportable. En dépit de leur désir de rentrer dans leurs foyers, les Valaisans sont maintenus dans leurs garnisons, et leurs capitaines multiplient les messages de plaintes à l'adresse de leur colonel et des autorités du pays. Aux privations qu'ils doivent supporter, s'ajoutent des gestes d'hostilité de la part des troupes étrangères avec lesquelles ils ne peuvent éviter de frayer. Un jour de juillet, alors qu'il s'achemine vers Bormio, le capitaine Pierre In-Albon est pris à partie par le comte Altano de Santo Vito, entre Grosso et Tiolo ; une rixe éclate, les épées s'entrechoquent et notre infortuné Valaisan est tué sans autre forme de procès <sup>176</sup>. Les Dizains s'émeuvent du malheureux sort de leurs hommes, et, dans une diète qui siège à Sion du 2 au 12 août, décident, après le rapport présenté par le colonel Preux, de déléguer auprès du marquis de Cœuvres le capitaine Pierre Allet avec lettres de créance et instructions : « S'excuser sur les occupations, jusqu'à ce jour, en députations, et la maladie grave en ce moment du colonel, régler en son nom et celui des capitaines le décompte final du service fait, solliciter payement, tâcher de rapatrier nos gens, et faire au nom de l'Etat tout ce qui sera du reste opportun. » Allet part, emmenant avec lui Jean Supersaxo et Michel Imoberdorf qui vont remplacer Riedmatten et In-Albon <sup>177</sup>.

Au début de septembre 1626, Châteauneuf, venant de Venise, rejoint Cœuvres en Valteline. Il a réussi à calmer les Vénitiens,

<sup>174</sup> E.A., No 393 ; Rott, IV, p. 99 et suiv.

<sup>175</sup> Salis, pp. 251-2 ; Sprecher, p. 539.

<sup>176</sup> Sprecher, p. 539 ; Rivaz V, p. 401.

<sup>177</sup> Courten, IV, pp. 21 et suiv. ; Sprecher, p. 539.

en leur signant, « sous le bon plaisir du roy », une convention par laquelle celui-ci s'oblige à leur procurer, sa vie durant, le libre usage des passages rhétiques, prérogative à laquelle la Sérénissime tient beaucoup pour l'acheminement sur son territoire de ses levées étrangères<sup>178</sup>. Les instructions des deux représentants du roi leur prescrivent d'amener Grisons et Valtelins à accepter le traité de Monçon. Leur tâche est d'autant plus ingrate que ni l'un ni l'autre des mandataires de Louis XIII n'est convaincu des prétendus avantages accordés à leurs auditeurs. Ils parviennent cependant à mettre d'accord habitants de l'Adda, Bormiens et Chiavennais, mais leurs efforts conjugués se heurtent à l'opposition des délégués des Trois Liges que, sur le conseil du landammann Guler, ils ont réunis à Poschiavo, le 14 septembre. Les propositions françaises sont prises *ad referendum* et les mandataires grisons laissent clairement entendre qu'ils ne pourront pas les recommander à leurs supérieurs<sup>179</sup>. Dans l'attente d'une réponse, Cœuvres et Châteauneuf prennent le parti d'entamer des négociations relatives à l'exécution de la paix en Valteline avec Cordova, le nouveau gouverneur de Milan, et Conti, le général d'Urbain VIII, lorsqu'un avis de la cour les informe que cette question sera définitivement réglée à Rome<sup>180</sup>. Au début d'octobre, les Trois Liges leur font savoir qu'elles repoussent « les articles de Du Fargis », et qu'elles demandent l'exécution du traité de Madrid. En désespoir de cause, Châteauneuf se rend à Coire en novembre, mais sa harangue devant le « Bundestag » ne peut avoir raison de l'attitude plus négative que jamais des députés grisons<sup>181</sup>.

A Rome, Béthune et Onate, ambassadeurs de France et d'Espagne près le Vatican, ont entamé des pourparlers avec les représentants du saint-père sur les opérations qui doivent précéder l'évacuation définitive de la vallée de l'Adda et des comtés par les armées espagnoles et alliées. Ils finissent par s'entendre et signent une convention le 11 novembre : les troupes pontificales rentreront en possession des places comprises naguère dans le dépôt confié à Grégoire XV puis à Urbain VIII ; tous les ouvrages fortifiés seront démolis en un seul jour, les anciens, par les *guastatori* du pays, les nouveaux par des équipes désignées dans les armées d'occupation. Ce « rasement » achevé toutes les forces étrangères se retireront dans les vingt-quatre heures<sup>182</sup>.

Dans l'intervalle, le capitaine Pierre Allet est revenu de Valteline, où il a visité les compagnies valaisannes, s'est entretenu

<sup>178</sup> Rott, IV, p. 63 ; Cessi, p. 167.

<sup>179</sup> Sprecher, p. 541 ; Rott, IV, pp. 74 et suiv., pp. 77-78.

<sup>180</sup> Ibidem, IV, p. 78.

<sup>181</sup> Ibidem, IV, pp. 83 et 87.

<sup>182</sup> Ibidem, IV, pp. 121-2.



avec leurs capitaines, est intervenu, suivant ses instructions, auprès de Cœuvres. A vrai dire, sa mission n'a pas été très effective. Il a obtenu une partie de la solde arriérée, mais le général français a refusé de procéder à un licenciement, même partiel. La diétine tenue à Sion du 18 au 31 octobre prend connaissance du rapport d'Allet ; elle le désigne de nouveau pour retourner auprès de l'obstiné marquis, et lui adjoint le capitaine Jean de Montheys : ils exigeront le retour du régiment nonobstant toutes les objections de Son Excellence, et en solliciteront le compte et paiement. La même assemblée doit constater que les troupes au service de S. A. le duc de Savoie n'éprouvent pas un sort plus enviable. Quelques-uns de leurs capitaines en congé lui représentent l'état misérable dans lequel se trouvent leurs hommes, dont la solde est réglée d'une manière très irrégulière et incomplète ; une intercession énergique de l'Etat est nécessaire. Le duc demande pour colonel le banneret Michel Mageran, en remplacement d'Ambyel. Bien que ce candidat ne soit pas d'accord, « prétextant ses charges officielles, ses occupations et son inexpérience militaire », il doit accepter ; il s'efforcera de venir en aide au régiment et d'améliorer sa situation<sup>183</sup>.

L'on aurait pu croire qu'à la suite de la convention de novembre, l'évacuation de la Valteline ne tarderait pas à être réalisée. Or, à Paris, l'on tient à obtenir après coup des garanties que Du Fargis a omis d'exiger dans l'acte du 5 mars ; le roi, en particulier, entend ne pas se dessaisir des places conquises tant que le chiffre du tribut annuel promis aux Trois Liges n'aura pas été fixé. Cet incident soulève une agitation dangereuse en Rhétie, et les Grisons menacent de descendre en armes dans la vallée de l'Adda si une indemnité convenable ne leur est pas accordée. Cordova, de son côté, fait faire des préparatifs belliqueux dans la région de Riva, au nord du lac Mezzola. Des négociations s'ouvrent à Madrid et à Paris ; Olivarès et Du Fargis conviennent d'une somme annuelle de 25.000 écus. Louis XIII accepte ce chiffre, et, le 22 décembre, il signe une convention avec Mirabel, ambassadeur de Philippe IV, réglant ainsi, sans la participation des principaux intéressés, la question du « cens » stipulé dans le traité de Monçon<sup>184</sup>. Cœuvres est chargé d'en aviser Cordova et Conti et de s'entendre avec eux sur l'exécution des articles de Rome du 11 novembre. Une dernière tentative est faite auprès des Trois Liges pour les amener à ratifier au moins la convention du « cens », sinon le traité de Monçon, mais leur délégué à Morbegno, Jean de Travers, vient exposer les raisons du refus catégorique de ses supérieurs<sup>185</sup>.

---

<sup>183</sup> Courten, IV, pp. 25 et suiv.

<sup>184</sup> Rott, IV, pp. 126-7.

<sup>185</sup> Rott, IV, p. 129, note 1.

A la même heure, Châteauneuf, qui a quitté Coire le 1er décembre et a rejoint Miron à Soleure, s'apprête à y remplir le dernier objet de sa mission dans la diète générale des cantons qu'il a fait convoquer pour le 29 décembre, et dont l'ordre du jour porte avant tout le règlement de l'affaire de Valteline. Par missive spéciale, il a invité les Dizains valaisans à envoyer une députation. Ceux-ci en discutent dans leur diète ordinaire de Noël ; ils désignent à cet effet le banneret Nicolas Im Eich et le capitaine Nicolas Schiner, « avec instruction formelle de bien s'informer d'abord de ce que serait le traité qu'auraient conclu les rois de France et d'Espagne par rapport à la Valteline, de ne l'admettre que si toute la Confédération l'accepte, autrement de prendre les tractations à leur recès, *ad referendum* à conseils et communes, afin de ne pas se charger autant que possible des péchés d'autrui... »<sup>186</sup>.

Depuis l'assemblée de Baden, du début de juillet, Miron avait redoublé ses efforts en vue de préparer le terrain à Châteauneuf, calmer l'impatience des cantons, qui demandaient à être renseignés d'une manière plus explicite sur les articles de Monçon, rectifier les interprétations mensongères ou tendancieuses qui circulaient, et en fournir de plus conformes à l'intérêt de la paix. Les catholiques semblaient à la veille de revenir sur leurs bonnes résolutions ; les protestants, enhardis par la résistance des Grisons, persévéraient dans leur attitude hostile, et manifestaient ouvertement l'espoir que le traité pourrait être corrigé dans un sens moins préjudiciable à leurs coreligionnaires des Trois Ligues.

Dans la harangue qu'il prononce le 30 décembre, Châteauneuf épuise toutes les ressources et les arguties de son éloquence pour présenter à ses auditeurs, sous un jour favorable, les avantages des articles de Monçon, dont le texte leur a été distribué ; il s'offre, au reste, à donner des précisions sur les points qui paraîtraient peu clairs ou sujets à controverse. Avant de prendre une décision, les députés demandent à entendre le rapport du bourgmestre Grégoire Meyer, qui représente à nouveau les Grisons. Celui-ci résume en trois points les doléances de ses mandants : les intérêts du culte évangélique ne sont pas sauvegardés ; la souveraineté rendue en est amoindrie, comme elle l'est aussi par le mode d'élection prévu pour les officiers valtélins, l'annulation des traités antérieurs à 1617 est illusoire puisque l'empereur et l'archiduc Léopold n'ont pas été appelés à signer et à garantir les articles de Monçon. Les Ligues persistent dans leur résolution d'envoyer une ambassade au roi, et les cantons sont priés d'y joindre leurs délégués, ou de lui remettre au moins une lettre d'intercession<sup>187</sup>.

La journée s'achève sans qu'une décision soit prise. Châteauneuf

<sup>186</sup> Courten, IV, pp. 33 et suiv.

<sup>187</sup> E.A., No 409.

revient à la charge par un long mémoire écrit qui corrobore son discours et réfute les allégations du bourgmestre Meyer<sup>188</sup>. Les députés évangéliques évitent de se prononcer, car, disent-ils, ils ne sont instruits qu'« *ad audiendum et referendum* ». Les catholiques, pressés par le nonce Scappi, rédigent une acceptation claire et précise : « Nous les sept Cantons Catholiques, avec les Catholiques de Glaris, Appenzel, Abbaye de St. Gall et Païs de Valay, avons dit et déclaré ce qui s'en suit. A sçavoir que si nos Seigneurs et Supérieurs eussent esté deuement informez des Articles du Traité de Paix entre les deux Couronnes de France et d'Espagne, avec le consentement et bon plaisir de Sa Sainteté, et aussi la Déclaration à nous donnée sur le dit Traité, Nous ne doubtons nullement qu'ils ne nous eussent envoyés avec plein pouvoir de déclarer qu'ils sont demeurez satisfaits et contens, espérans que quand ils entendront que dans la Valtelline, Comtez de Bormio et Chiavenne il n'y aura exercice d'autre Religion que de la Catholique, et que la Déclaration de son Excellence porte, que le dit Païs de la Valtelline est de nouveau reincorporé à nostre Corps de l'Helvétie, et entièrement restitué à nos Alliez et Confédérez des trois Liges pour leur estre et demeurer sujet, sur lequel ils ayent toute autorité, liberté et souveraineté, comme ils avoient auparavant, sans aucune exception, fors de la seule Religion Catholique, et de l'élection des Officiers et administration de la Justice ; item, que tous les deux Rois se départent et renoncent entièrement à toutes prétentions sur lesdits païs de la Valtelline et Comtez ; de plus, que par ledit Traité de Paix la Ligue des Dix Droitures, Engadines et Val Monastère, soient entièrement réintégrés et remis au Corps entier des trois Liges, réservant les justes droicts que son Altesse l'Archiduc Léopold a esdits lieux, de sorte que par le dit Traité de Paix, les trois Liges sont remises en leur premier estat, et réincorporées et rassurées à nostre entier Corps de l'Helvétie : c'est pourquoi en considération des susdites bonnes causes, nous ne trouvons ni pouvons juger que ledit Traité puisse estre désagréable à nosdits Alliez et Confédérez, non plus qu'à nos Seigneurs et Supérieurs, lorsqu'ils en seront entièrement et suffisamment informez, ains qu'ils l'auront pour agréable, ainsi que nous sous leur bon plaisir ne pouvons l'improver, surquoi dans quatorze jours, nous en donnerons finale résolution à son Excellence<sup>189</sup> ». Effectivement, à la fin de janvier 1627, tous les cantons de l'ancienne confession ont envoyé leur approbation ; il n'y manque que celle des dizains valaisans<sup>190</sup>.

Les protestants sont très perplexes sur la réponse à donner aux ouvertures de Châteauneuf. Ils tiennent à ménager les intérêts de

<sup>188</sup> E.A., p. 488, zu a 2.

<sup>189</sup> E.A., p. 489, zu a 3.

<sup>190</sup> Rott, IV, p. 112.

leurs coreligionnaires, mais craignent d'autre part de s'aliéner les sympathies de la France. Leurs députés se retrouvent à Aarau le 20 janvier, dans le but de rédiger une déclaration commune. Ils s'accordent sur une formule générale dans laquelle ils en appellent simplement aux déclarations faites antérieurement à Montholon, à Miron et en 1626 au maréchal de Bassompierre, déclarations que l'on contredirait, opinent-ils, par un consentement pur et simple aux articles de Monçon. Ils évitent ainsi de critiquer le traité, mais se gardent par contre de l'approuver<sup>191</sup>.

**VIII. Fin de la campagne de Valteline.  
Son épilogue en Valais :  
le procès et la condamnation à mort  
du capitaine Antoine Stockalper.**

En Valteline, Cœuvres et Conti prennent leurs dispositions pour opérer l'évacuation du pays conformément à la convention de Rome, du 11 novembre 1626. A la suite de circonstances imprévues, les troupes pontificales ne pénètrent qu'au milieu de février dans la vallée de l'Adda. L'on procède alors au démantèlement des forts, qui, en raison « de la dureté de la terre gelée », est moins rapide qu'on ne l'avait prévu<sup>192</sup>. Ces retards successifs sont les bienvenus pour Cœuvres, car le licenciement de son armée ne se fait pas sans difficultés. Bien qu'il ait reçu d'importantes sommes, il n'est pas en mesure de solder complètement ses comptes avec les capitaines vénitiens et suisses ; les garanties qu'il offre en compensation ne sont pas facilement accueillies et provoquent des discussions pénibles ou orageuses<sup>193</sup>.

Les Valaisans en particulier défendent avec âpreté leurs droits ; ils préfèrent des espèces sonnantes à des obligations hypothétiques du trésor royal. Leur engagement comporte une rémunération mensuelle de 22.000 livres pour la troupe, et un supplément de 1.000 pour les officiers. Jusqu'au 24 novembre 1625, le trésorier Martin Lyonne leur a versé les sommes qui leur étaient dues. Mais depuis cette époque, ils n'ont reçu que des paiements partiels, malgré les instances et les réclamations des délégués Allet et Montheys. Leur créance s'élève encore, à fin décembre 1626, à 212.000 livres,

<sup>191</sup> E.A., No 413.

<sup>192</sup> Sprecher, p. 554 ; Rott, IV, p. 129. — Dans l'armée pontificale du général T. Conti servait comme sous-commissaire, avec le grade de capitaine, Giulio Mazarini, qui devint plus tard cardinal et ministre de France. Cf. A. Bally, *Mazarin*, Paris, 1935, pp. 19 et suiv.

<sup>193</sup> Rott, IV, p. 130.

sur lesquelles, le 9 janvier suivant, ils en obtiennent 32.000. Comme leur régiment est réduit à 700 hommes depuis le début de 1627, on leur octroie 30.600 livres pour janvier et février, et l'on y ajoute 9.800 livres pour les 18 jours du voyage de retour en Valais : un total de 40.000 livres, dont ils ne perçoivent que 26.000 au comptant. Le découvert ascende ainsi à 194.000 livres au jour du licenciement qui a lieu à Morbegno, le 26 février<sup>194</sup>.

Sous la conduite de ses capitaines, qu'accompagnent les délégués Allet et Montheys, le régiment valaisan se met en marche le jour suivant ; il prend la direction du col de la Fourche et du glacier du Rhône, en passant par l'Engadine, les vallées du Rhin antérieur et de l'Urseren<sup>195</sup>.

Cœuvres, de son côté, quitte la Valteline le 5 mars, et atteint Coire le 8 au soir, escorté par les régiments français. Sur l'ordre du roi, il installe dans la capitale grisonne en qualité d'ambassadeur ordinaire, son protégé Jacques Mesmin et poursuit sa route jusqu'à Zurich. Il y confie à son lieutenant Feuquières la mission de ramener les troupes dans le pays de Gex, par Bienne et Neuchâtel, et lui-même s'achemine par Bâle vers Paris où l'a précédé Châteauneuf<sup>196</sup>.

Le conflit rhéto-valtelin est apparemment terminé, mais en réalité, tout reste en suspens. Il faudra encore douze ans jusqu'à ce que l'Espagne, à défaut de la France impuissante, parvienne à mettre d'accord Grisons et Valtelins par le capitulat de Milan de 1639<sup>197</sup>.

. . . . .

En Valais, l'affaire de Valteline va trouver un épilogue tragique dans la condamnation à mort et dans la décapitation du capitaine Antoine Stockalper<sup>198</sup>.

Lorsque le régiment Preux arrive à Sion le 13 mars 1627<sup>199</sup>, les députés des dizains y sont réunis en grand nombre : la lutte qui les oppose en majorité à l'évêque Hildebrand Jost depuis 1613, est entrée dans une nouvelle phase, et menace de prendre une dangereuse tournure.

<sup>194</sup> A. Ctn, papiers de Preux.

<sup>195</sup> Rott, IV, p. 195.

<sup>196</sup> Rott, IV, pp. 131 et suiv. L'ambassade extraordinaire en Suisse et la campagne de Valteline valurent au marquis de Cœuvres les honneurs du maréchalat, par état donné à Saint-Germain-en-Laye le 10 octobre 1626. Cf. Pinard, II, p. 472. — Le colonel Angelin Preux reçut pour sa part, comme les autres colonels suisses, une magnifique chaîne en or, qu'il porte fièrement sur ses portraits, mais qui a disparu de sa famille.

<sup>197</sup> Pieth, p. 227 ; Rott, IV, p. 135.

<sup>198</sup> Sur l'affaire A. Stockalper, cf. Grenat, pp. 251 et suiv. ; Ghika, pp. 138-143 ; Graven, *Réhabilitation...* ; Rott, IV, pp. 436 et suiv.

<sup>199</sup> La date exacte est donnée par de Rivaz, V, p. 401. Elle explique le retard d'Allet et de Montheys à l'assemblée des députés des dizains à Sion, en mars 1627.

Pour bien comprendre l'attitude et les réactions valaisannes dans le conflit valtelin, depuis le traité de Madrid de 1621, il convient de ne pas perdre de vue que ce conflit évolue en même temps que les dirigeants de la vallée du Rhône sont aux prises avec leur chef spirituel, à qui ils s'efforcent d'arracher ses derniers droits de souveraineté temporelle.

De la même manière que le Corps helvétique est partagé en deux camps : catholiques partisans de l'Espagne et du Vatican s'opposant aux protestants partisans de la France et de ses alliés, ainsi les hommes influents du Valais sont divisés en deux groupes. Les uns, attachés aux croyances traditionnelles, soutiennent l'évêque dans ses prétentions politiques, ou, au moins, observent une attitude neutre ; les autres — et ils forment la majorité — influencés par les idées libérales de la Réforme, le combattent opiniâtrement : ceux-ci s'appuyant sur la France, ceux-là sur l'Espagne et le Vatican. Si les uns et les autres ont consenti à intervenir en faveur de leur voisin de l'ouest et des Trois Liges dans l'affaire de Valteline, c'est qu'ils sont liés par des traités, et qu'ils craignent de s'aliéner les sympathies d'une puissance dont ils retirent de gros avantages économiques. Ils ont réussi à se mettre d'accord pour donner leur adhésion au traité de Madrid ; et maintenant encore, ils viennent d'informer l'ambassadeur Miron qu'ils reconnaissent les articles de Monçon.

Leur retard de près de deux mois sur leurs coreligionnaires de la Confédération est imputable aux événements politiques qui agitent de nouveau le pays.

Las des vexations dont il est l'objet depuis plus de dix ans, et des difficultés sans cesse renaissantes qu'il rencontre, l'évêque Hildebrand Jost a pris le parti de résigner sa charge pastorale<sup>200</sup>. Car, en dépit des interventions réitérées du nonce Scappi et de l'ambassadeur Miron, des tentatives de conciliation des cantons catholiques, lors du renouvellement de leur alliance avec le Valais, à Fribourg en octobre 1623, puis à Sion même en octobre 1624<sup>201</sup>, la situation du malheureux prélat ne s'est pas améliorée. Il n'envisage plus d'autre solution que de se démettre, en laissant au pape le soin de lui trouver un successeur, d'entente avec le chapitre et les autorités du pays. Mais cette détermination inattendue provoque la réaction indignée des représentants des dizains et se heurte à leur refus. Réunis à Loèche en février 1627, ils avisent aux moyens de faire revenir leur évêque sur sa résolution illégale, estiment-ils, et intempestive, renouvellent entre eux « le serment sur l'acte de paix du pays (*Landfrieden*), érigé et juré par les ancêtres », et

<sup>200</sup> Grenat, pp. 236-238 ; Ghika, pp. 128 et suiv.

<sup>201</sup> E. A., Nos 301 et 339.

se concertent sur « le maintien de la paix, droit, justice et liberté héréditaire »<sup>202</sup>.

Ce conflit, à la fois constitutionnel et religieux, qui s'accroît en ce début de 1627 dans la vallée du Rhône, rappelle singulièrement celui de 1620 dans les Trois Liges grisonnes. Les cantons confédérés et les Etats européens auxquels ils sont alliés s'en alarment : une nouvelle « affaire de Valteline » apparaît à l'horizon, qu'il importe de neutraliser avant qu'il ne soit trop tard !

Les VII Cantons catholiques s'empressent de dépêcher quatre délégués en Valais. L'ambassadeur Miron y envoie son secrétaire Mollondin, et la Savoie, le comte Carron de Buttiglière. L'assemblée des dizains se transporte de Loèche à Sion, où les délibérations durent plusieurs jours, avec les représentants de l'évêque et en présence des agents étrangers. Les partis exposent longuement leurs griefs et leurs prétentions, et l'on finit par s'arrêter à une formule de transaction, en remettant à plus tard la liquidation du débat. La trêve ainsi créée permettra de calmer les esprits et d'éviter une solution sanglante, comme celle du *sacro macello* valtelin de 1620<sup>203</sup>.

Des pourparlers sont repris en mai et juin, auxquels participent de nouveau les délégués des cantons, l'ambassadeur Miron et le nonce Scappi. Ils n'aboutissent à aucun résultat positif, mais ajournent au moins toute décision fatale<sup>204</sup>.

Une atmosphère orageuse s'est répandue néanmoins dans le pays ; les « Patriotes » vivent dans une effervescence de mauvais augure. L'on cherche une victime : malheur à l'imprudent ou au présomptueux qui se fait fort d'affirmer ses convictions, surtout si elles ne concordent pas avec l'opinion dominante. C'est le cas de l'altier et bouillant Antoine Stockalper<sup>205</sup>.

Depuis son retour de la Valteline, le brave capitaine a pris fait et cause pour son évêque. Les souffrances et les privations que ses hommes ont endurées, sans gloire ni profit, pendant deux ans, la malveillance dont ils ont été l'objet de la part du général marquis de Cœuvres, les calculs intéressés et par trop réalistes d'un cardinal-ministre qui ne craint pas de s'allier avec des hérétiques, ont détourné Stockalper de la France. Il en est revenu à son idée première qu'une entente avec l'Espagne, par le canal de Milan, est

<sup>202</sup> Ghika, p. 130 ; Graven, pp. 104 et suiv.

<sup>203</sup> Ghika, p. 131.

<sup>204</sup> Ghika, p. 134 et suiv.

<sup>205</sup> Le nonce Scappi caractérise Stockalper de la manière suivante : « Non credo che si sia mai trovato in una repubblica democratica un ingegno più altiero, inquieto e prosuntuoso di quello del capitano. » Scappi à Barberini, Coire, le 13 octobre 1627, cité par Rott, IV, p. 439, note 1.

plus utile aux intérêts de la religion et du pays<sup>206</sup>. Rompant en visière avec les « Herrlini », convaincus ou suspects d'idées protestantes, qui gouvernent à leur guise, il soutient les jésuites, et met sa confiance dans le peuple, dont le catholicisme est encore fervent. Il parcourt la campagne, rassemble des partisans et s'efforce de créer un courant d'opinion favorable au chef du diocèse. Il cherche un appui et des complices auprès du gouvernement espagnol de Milan ; il se croit même en droit de faire venir de l'autre côté des Alpes des sujets sans scrupules qui l'aideront, au besoin, à supprimer quelques dirigeants gagnés aux doctrines de la Réforme et adversaires irréductibles du pouvoir temporel de l'évêque. Mais les « Herrlini » sont assez prudents pour prévenir le coup qui les menace. Stockalper est arrêté, mis à la torture, condamné à mort par un tribunal que président ses ennemis, et décapité à Loèche le 4 décembre 1627.

Déjà Richelieu avait fait école en Valais, et sa politique réaliste allait bouleverser, au profit de la France, le vieux système européen<sup>207</sup>.

Eugène de COURTEN

---

<sup>206</sup> Ghika, p. 114 ; p. 122, note 212.

<sup>207</sup> Henri de Talleyrand, comte de Chalais, avait été exécuté en août 1626.



## SOURCES PRINCIPALES

- Archives de Courten, Sion, B. 9 : documents de Preux en copies (cités : A. Ctn). *Eidgenössische Abschiede aus dem Zeitraum von 1618 bis 1648* bearbeitet von Jakob Vogel und D. A. Fechter, Bd V, Abt. 2 (cité : E. A.).
- R. Cessi, *Storia della Repubblica di Venezia*, Milano, 1946, vol. II, pp. 164 et suiv. (cité : Cessi).
- Grégoire Ghika, *Luttés politiques pour la conquête du pouvoir temporel sous l'épiscopat de H. Jost (1613-1634)*, dans *Vallesia*, T. II, 1947, pp. 71-159 (cité : Ghika).
- P. A. Grenat, *Histoire moderne du Valais*, Genève, 1904 (cité : Grenat).
- Jean Graven, *Réhabilitation du capitaine Antoine Stockalper*, Sion, 1927 (cité : Graven).
- Ulrico Martinelli, *La campagna del Marchese di Cœuvres 1624-1627*, Città di Castello, 1898 (cité : Martinelli).
- Robert Miron : *Relation de ce qui s'est passé en Suisse...*, dans *Archiv. für Schw. Geschichte*, Bd. II, 1844, pp. 270-321 (cité : Miron).
- Friedrich Pieth, *Bündnergeschichte*, Chur, 1945 (cité : Pieth).
- M. Pinard, *Chronologie historique-militaire*, 7 vol., Paris 1760/1764 (cité : Pinard).
- Recès de la Diète valaisanne : originaux en allemand d'après les volumes des Archives bourgeoises de Sion (cité : ABS) ; traduction française par Adolphe de Courten (cité : Courten).
- A.-J. de Rivaz, *Opera historica*, vol. V (cité : Rivaz).
- Edouard Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses...* (Vol. III, Berne, 1906 ; vol. IV, 1., Bumplitz, 1909) (cité : Rott).
- Ulysse de Salis, *Memorie del Maresciallo di campo Ulisse de Salis-Marschlins*, Coira, 1931 (cité : Salis).
- Fortunat Sprecher von Bernegg, *Geschichte der bündnerischen Kriege und Unruhen 1618-1645*, traduit du latin en allemand par Conradin von Mohr, Coire, 1856, 2 vol. (vol. 1, cité : Sprecher).
- Zur-Lauben, *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, vol. VI, pp. 321 et suiv. (cité : Zur-Lauben).